



# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 4 au 10 février 2011 - N° 6350 - 60<sup>ème</sup> année



# Jean Dominici

*Nouveau Président de la C.C.I Haute-Corse*

*ou le changement dans la continuité*

# L'ADECEC a tenu sa quarantième assemblée générale sur une note de modernité

« La grande dame a eu 40 ans. A 40 ans on n'est guère vieux. On commence à être sage » : c'est avec ses mots que le président **Ghjacumu Paoli** a entamé son discours lors de la dernière **AG** de l'**ADECEC**. La 40<sup>e</sup> du nom. Un chiffre qui résonne comme un défi. Celui relevé par les membres d'une association qui a vu le jour en décembre 1970, autour d'**Antoine-Dominique Monti**, le président fondateur.

Le discours du président s'est poursuivi avec *fierté et humilité* : «*Un hè stata sempre facile a vita di l'assocciu, u penseru c'era notte è ghjornu, aviamu prestu sceltu u più pusibile à vie autumatiche per fà gira a radiu, tutte cumbricule per circa di mettesi in parù à i grandi, è... Ci ghjunghjamu. Ci era a fede. E' c'hè sempre*». Avant de se projeter dans l'avenir : «*Doit-on à présent se vautrer dans nos lauriers et s'autosatisfaire sans aucune prise de risque en épelant nos réalisations sur tous les tons. Doit on savourer le chemin parcouru en se disant «n'avimu fattu abbastanza».*

*Sûrement pas. Nous avons obtenu la confiance des financeurs, nous n'allons pas les décevoir. Nous avons une dure et pénible étape à réaliser : la mise en fichier électronique de tous les documents présents à l'ADECEC, des conférences à certaines émissions radio, tout doit être écouté, numérisé, répertorié, classé. Nous espérons mettre en place ce programme dès cette année, et surtout nous devons continuer à réaliser nos infos sur internet, à la radio, en privilégiant la langue corse. Nous devons continuer à faire vivre l'ADECEC*».

Et de finir avec avec **Etienne de La Boétie**. 1549 : «*Quelle condition est plus misérable que celle de vivre ainsi, n'ayant rien à soi et tenant d'un autre son aise, sa liberté, son corps et sa vie.*» En y ajoutant : «*Son corps, sa vie et sa langue*».

Une langue à laquelle l'**Adecec** donne la modernité requise, à l'image de sa toute dernière trouvaille : une application Iphone de la banque de données **INFCOR** !



Lors de l'assemblée qui s'est tenue au couvent Saint François de Cervioni



FR3 a consacré un documentaire en langue corse à la nouvelle application Iphone de l'INFCOR



A la radio Voce Nustrale, les collégiens participent tous les ans à la semaine de la presse



Des guides pour tout public et scolaires : le musée de l'adecec est ouvert toute l'année

## Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Quant une institution comme la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse**, change de titulaire à sa tête, cela constitue l'Évènement surtout quand il s'agit d'entériner un processus institutionnel en évolution.

En effet, les Chambres Consulaires – et la Corse n'y échappe pas – sont en pleine transformation, et, sitôt les élections, par département, accomplies, il a fallu procéder à la mise en place de la C.I.I Territoriale avec l'élection du Président et du Bureau Territorial en attendant que le siège Territorial soit désigné par Matignon, d'ici le mois de juillet !

M. Paul Trojani réélu à la Présidence de la C.I.I de la Haute-Corse, le 20 janvier 2011 a eu l'honneur d'être élu, le premier Président de l'Institution Territoriale, porté à cette fonction à l'unanimité des représentants des deux Chambres Départementales de Corse, avec le président de la C.I.I de la Corse du Sud, M. Jacques Nacer comme premier Vice-président.

Restait alors, à réélire le successeur du Président Paul Trojani, en Haute-Corse.

Le choix de Jean Dominici, un des principaux acteurs de la vie économique de la Région, s'est imposé à tous.

Entre Jean Dominici et Paul Trojani le passage de témoin s'est fait dans la meilleure des convivialités.

Et au-de-là de la Haute-Corse, la présence de Jean Dominici au Bureau Territorial confortera aussi l'équipe de la C.C.I Territoriale, dirigée par une équipe compétente, dynamique et capable de contribuer à sortir notre île des archaïsmes qui plombent souvent des pans entiers du développement industriel de notre région.

L'élection de Jean Dominici à la présidence de la C.C.I de la Haute-Corse doit être saluée comme un symbole, à la fois d'une continuité dans la philosophie qui a présidé à des changements concrets de mentalités et d'action, et, le symbole susceptible de donner un nouvel élan pour accompagner les nécessaires changements.

Jean Dominici, homme de terrain, engagé sur le plan politique, dégage une personnalité sachant allier fermeté et sens aigü des consensus créatifs.

Bon vent ! La barre sera bien tenue pour naviguer loin !

● **Au plan international**, ce qui secoue un certain nombre de pays comme l'Égypte, le Yémen, la Jordanie, après la Tunisie est de nature à créer la bouffée d'oxygène dont les régimes de ces pays avaient le plus urgent besoin afin de donner à leurs peuples, les moyens d'accéder avec une plus grande prospérité – espérée et indispensable – à la démocratie qui conditionne l'avenir des sociétés.

Une démocratie, certes, à inventer pour qu'elle s'exprime en tenant compte des mentalités, des philosophies et de l'histoire de ces pays.

La Démocratie à la mode de l'occident n'est pas nécessairement le schéma qui peut convenir.

Ces peuples ont la capacité d'imaginer l'institution qui leur permettra de vivre et de s'exprimer, en citoyens libres et responsables.

Alors ces révolutions de décembre 2010 et de janvier-février 2011 demeureront référence dans l'Histoire !

Nul ne doit voler la victoire de ces peuples en lutte pour une autre manière de vivre chez eux !

# Simon-Pierre Riolacci a passé l'éch

*A 40 ans, Simon-Pierre Riolacci est le plus jeune maire élu à Valle di Campuloru. Il a succédé à son oncle, Simon-Jean Riolacci, qui a démissionné de son mandat électif au cours de l'été dernier, sans pour autant abandonner sa mission de conseiller municipal. Le premier adjoint a alors passé l'écharpe de maire, à l'issue d'un vote unanime.*

**Q**uelques mois ont passé depuis cette élection. Un laps de temps qui a permis au jeune maire de se mettre dans la peau de sa nouvelle fonction. C'est un élu enthousiaste et ambitieux pour sa commune que nous avons rencontré.

► **Est-ce que vous aviez planifié le fait d'être un jour maire ?**

Il s'agissait en effet d'un accord tacite au moment où j'ai accédé aux affaires de la commune lors des dernières élections municipales. Mon oncle, Simon-Jean Riolacci était élu pour un deuxième mandat et j'ai été élu premier adjoint. Il était implicitement question que je brigue le poste de maire aux élections suivantes, avec l'appui du conseil municipal sortant. Les choses se sont passées autrement puisque le maire a démissionné pour des raisons qui lui sont personnelles et que nous avons procédé à l'élection du maire en interne. J'ai aujourd'hui la confiance d'un conseil municipal unanime. Ce qui d'une part m'a fait très plaisir et d'autre part m'a conforté dans la mission qui est aujourd'hui la mienne.

► **Est-ce votre premier mandat électif ?**

Tout à fait. J'avais eu des propositions en 1995 mais je n'y avais pas donné suite car je n'avais pas le temps matériel de m'investir. J'étais en pleine préparation d'un doctorat sur le droit européen et l'évaluation des politiques publiques, et j'ai préféré me consacrer à cent pour cent à cette tâche. Je ne voulais pas m'engager dans un mandat électif sans pouvoir l'honorer de la meilleure des manières. Ce n'est donc qu'en 2008 que j'ai accepté de me présenter sur une liste municipale. Vous connaissez la suite.

► **Quel est à votre sens le rôle primordial d'un maire ?**

Ce qui compte pour moi, c'est de privilégier l'aspect humain. Etre maire, cela suppose avant tout un engagement citoyen. Cette commune, j'y ai grandi. Je la connais dans ses moindres détails. Sa géographie, son histoire, ses gens, son quotidien. Ce qui importe pour moi, c'est d'instaurer un dialogue social.

► **Quels sont les atouts de Valle di Campuloru ?**

La perspective de développement de cette commune est intéressante par sa diversité. Le tourisme, l'agriculture, l'économie, le secteur tertiaire en lui-même. Il y a beaucoup à faire, à créer, et je compte bien m'y investir sur la base de ce qui a été élaboré jusqu'à ce jour. Valle di Campuloru est une petite commune avec 416 habitants recensés. Mais sa situation géographique avec sa façade littorale lui confère un rôle important dans le cadre du développement, notamment touristique, de la Costa Verde. A ce sujet, je soutiens le projet de création de golfe initié par la communauté de communes de la Costa Verde sur la plaine de notre commune et mettrai tout en œuvre pour qu'il aboutisse en réunissant les conditions favorables à un tourisme intégré et cohérent.

► **Dans la même perspective, quelles sont ses lacunes ?**

Je dirais que c'est le manque de lien social. Comme beaucoup de nos villages, « Muchjetu » (le nom corse de la commune) est



dépourvu de commerce et c'est là sa principale lacune. J'ai pour souhait de rendre à la place publique ses lettres de noblesse et ne pas faire de Muchjetu un village dortoir. Pour cela, j'envisage de créer un commerce, sans prétention cela s'entend. Il s'agirait d'un dépôt de pain, une sorte de point presse et relais postal. Un endroit où les gens auraient l'occasion de se rencontrer, d'échanger. Une sorte de « café communal » aux activités élargies. Nous y réfléchissons, mais il est primordial pour moi de redonner aux « Muchjitani » ce lien social.



Le maire nouvellement élu entouré de son conseil municipal

# Carpe de maire depuis 6 mois : bilan



Il est le plus jeune maire élu à Valle di Campuloru



Le confort social de ses administrés est la grande priorité de son mandat

## Projets de la Commune

A la louche, les principaux projets de la commune de **Valle di Campuloru**. Une liste non exhaustive mais qui donne dans son ensemble, les orientations de l'équipe municipale sous la houlette de son jeune maire

- ✓ Finalisation du **PLU**
- ✓ Désenclavement de la partie centrale du village
- ✓ Poursuite de la rénovation de la voirie
- ✓ Sécurisation des points de circulation dangereux
- ✓ Remise aux normes de l'éclairage public avec des nouvelles lampes basse consommation
- ✓ Redéfinition des points propres et enfouissement des lignes
- ✓ Création d'un lieu de rencontre et dépôt de pain
- ✓ Accès à internet pour tous
- ✓ Création d'un site internet pour la **Mairie**



Simon-Pierre Riolacci s'est penché sur le nouveau PLU

- ✓ Embellissement du village et présentation au concours "**Villages fleuris**"
- ✓ Redynamiser les activités culturelles tout au long de l'année
- ✓ Animations culturelles (expositions, vente de produits issus de l'artisanat local...) – présentation de différents artistes de la microrégion.
- ✓ Réhabilitation de la source de la "**Figa**"
- ✓ Réhabilitation du moulin de **Santa Cristina**
- ✓ Contrat rivière sur le **Botrangulu** avec chemins de randonnée et réintroduction de truites corses
- ✓ En partenariat avec la commune de **Cervione**, l'**ODARC** et la **Chambre d'Agriculture** : mise en valeur de la noiseraie de **Valle-di-Campuloro**
- ✓ Réouverture de sentiers
- ✓ Assistance aux agriculteurs à la recherche de foncier
- ✓ Assistance aux personnes âgées
- ✓ Mise en route des programmes européens dédiés aux Collectivités
- ✓ Création d'une **ZAC** avec la création d'un pôle composite marine et son centre de formation
- ✓ Réhabilitation et protection de la plage de **Valle-di-Campuloro**
- ✓ S'agissant des zones natura 2000, **BIOTOP**, zone humide et littoral, site remarquable



## PROPRIANO : «Le Grand Saut» de Didier Ferrari

Le vendredi 11 février à 21 heures sera joué le spectacle de **Didier Ferrari** : «*Le Grand Saut*», one man show mis en scène par **Catherine Schaub**. Vente des billets et réservations à l'office de tourisme de la ville, **quai Saint-Érasme**. Renseignements au **04 95 76 01 49**. Les personnes intéressées peuvent également se renseigner et réserver auprès du **théâtre de Propriano** au **04 95 76 70 00**.

## Et Projet Cyrénée

Une réunion publique générale sur le **projet Cyrénée**, qui relève du raccordement de la **Corse** au gaz naturel venu de l'étranger, se déroulera le mercredi 9 février, au théâtre municipal à partir de 18 heures 30. Venez nombreux.



## OLMI CAPPELLA : Assemblée Générale de l'Office de Tourisme

L'assemblée générale de l'**office de tourisme du Giussani** se déroulera le mardi 8 février 2011 à partir de 16 heures dans la salle du **Conseil Municipal** à **Olimi Cappella**. À l'ordre du jour seront inscrits l'approbation des comptes 2010, l'approbation des activités 2010, le vote du budget prévisionnel 2011 et les activités 2011. Les questions diverses cloront la réunion.

## Et stage de formation avec l'Aria

Un stage de formation est organisé du lundi 14 au vendredi 18 février. Il est destiné aux enseignants de l'**académie de Corse** en charge d'ateliers artistiques. L'objectif de la formation est de permettre un encadrement d'un atelier de pratique théâtrale en milieu scolaire. Ce stage sera dirigé par **Stéphane Gallet** et il sera inscrit au plan académique de Formation.



## SARROLA CARCOPINO : Réunion d'information Gîtes de France

Le relais interdépartemental corse des «**Gîtes de France**» propose aux particuliers de venir s'informer sur les solutions de locations sous le patronage de cet organisme connu en **France** et à l'étranger. Vous avez rendez-vous le lundi 21 février de 18 heures 15 à 19 heures 45 à la **mairie annexe de Baléone**, **Lotissement Effrico 2, Avenue Paul Picard** à **Sarrola-Carcopino**.



## SOLENZARA : Concours de rami

Un concours de rami se déroulera le 11 février à la **Caravelle**. Il sera doté de 2500 euros de prix, l'inscription est fixée à 30 euros et deux rachats peuvent être effectués pour la somme de 30 euros. Un service de petite restauration est prévu sur place. Pour obtenir plus d'informations téléphonez au **04 95 57 46 27** ou **06 23 87 53 59**.



## VENTISERI : Activités de l'association Ventiseri per tutti

Le 19 février l'Association **Vetiseri per tutti** proposera diverses animations dont une soirée avec un repas cubain et des animations salsa. Des cours d'initiation à cette danse le samedi après-midi sont aussi donnés par un professeur. Plus de renseignements au **06 16 57 21 57**.

## GRANACE : Avis aux chasseurs

La mairie de **Granace** rappelle aux chasseurs de la commune et également aux chasseurs des villages avoisinants «*qu'en raison de la réglementation, les actions de chasse, et en particulier les battues aux sangliers, sont strictement interdites sur les routes et accotements communaux et départementaux. Tout contrevenant s'expose aux poursuites de la gendarmerie et de gardes assermentés qui procéderont aux contrôles d'usage.*»



## OLMETO : Soirée Pulenta

Le **CAO** met en place le samedi 12 février une soirée pulenta dans la salle des fêtes d'**Olmeto**. Pour un prix de 25 euros par personne, vous pourrez déguster un repas typiquement corse avec un quart de vin compris. Vous pourrez dîner en musique puisque l'ambiance musicale sera assurée. Le bénéfice de cette soirée permettra d'acheter deux défibrillateurs pour le village. Le nombre de places est restreint ; il est préférable de réserver au **06 18 90 11 43**.



## COTI-CHIAVARI-PIETROSELLA

### L'Association des Anciens Combattants

organise le 5 février sa traditionnelle galette des rois, qui aura lieu cette année au **bar «Chez Xavier»** à **Aqua Doria**. Cette rencontre sera suivie d'une tombola dotée de très nombreux lots. Le prix du billet est fixé à 2 euros. La cotisation 2011 est fixée à 22 euros comme l'année dernière. Vous pouvez faire parvenir votre chèque à l'ordre de l'**Association des Anciens Combattants de Coti-Chiavari-Pietrosella**.



## MOLTIFAO : Associu tempi fà

Comme toujours avide de découvertes, et par souci de préserver le patrimoine insulaire, l'association recherche tous les documents dont les habitants seraient en possession concernant le **lavoir communal de Nucaghja**.

**Contacts : 06 44 18 55 95, 06 22 71 48 59** ou [moltifau@wandoo.fr](mailto:moltifau@wandoo.fr)



## ALBITRECCIA : Le conseil municipal condamne

Dans un récent communiqué à la presse, le conseil municipal ainsi que le maire de la commune d'**Albitreccia** s'élevaient contre toute forme de violence, notamment quand elle était le motif de la destruction d'une maison. Ils assurent les victimes de leur sympathie.



## BELGODÈRE : Antone et les Ogres

Un concert du groupe **Antone et les Ogres** sera donné le samedi 5 février au **Café de France** à partir de 21 heures. Vous pourrez déguster les tapas maison de **Paula Mattei**. Réservation préférable au **04 95 61 31 91**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)



## LE CHOIX DE MARIUS MURACCIOLI

### *Il y a cinquante ans Hemingway disparaissait*

#### ● MON ŒUVRE PLUTÔT QUE LES INFRACTIONS DE MON EXISTENCE

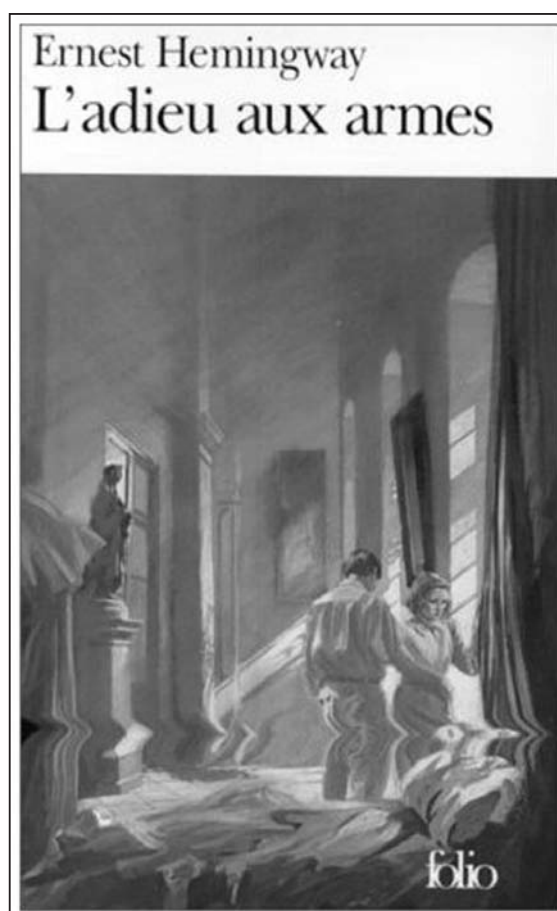
Il y a cinquante ans, **Ernest Hemingway** se suicidait. Après avoir quitté son paradis tropical, **Cuba**, il se retranche dans sa maison dans l'**Idaho**, souffrant d'hypertension, de diabète, d'impuissance sexuelle, d'un début de maladie d'**Alzheimer**, et surtout d'une dépression. Devenu paranoïaque, il voit des agents du **FBI** partout.

Le 2 juillet 1961 il met fin à ses jours peu avant son soixante-deuxième anniversaire, d'un double coup de fusil de chasse dans la tête. Il ne laissera aucune explication. Sa dernière volonté : «*Je préférerais que l'on analyse mon œuvre plutôt que les infractions de mon existence*». Parmi les romans du **Prix Nobel de littérature de 1954** : «*Le soleil se lève aussi*», l'histoire d'une bande d'amis installés à **Paris**, où le narrateur, **Jack Barnes**, aime la belle **Lady Brett**, mais avec un cynisme empreint de masochisme, la jette dans les bras de ses prétendants. Un livre qualifié d'immoral à sa sortie en 1926, devenu le signe de la reconnaissance de la «*génération perdue*».

**Autre livre** : «*Pour qui sonne le glas*» qui raconte la guerre civile espagnole telle qu'**Hemingway** lui-même l'a vécue. Son dernier roman : «*Le vieil homme et la mer*», un conte dont tout le monde connaît l'histoire.

#### ● SUR LE FRONT ITALIEN

**Hemingway** a vécu une douloureuse expérience durant la guerre sur le front italien. Il en a fait un roman, «*L'adieu aux armes*» : «*On se battait dans les montagnes et, le soir, nous pouvions apercevoir les éclairs de l'artillerie. Parfois, dans l'obscurité, nous entendions des régiments passer sous nos fenêtres avec des canons traînés par des tracteurs. La nuit, le mouvement était intense (...). A l'entrée de l'hiver une pluie persistante se mit à tomber, et la pluie amena le choléra. Mais on put l'enrayer et, en fin de compte, il n'y eut, dans l'armée que sept mille hommes qui en moururent*» Le héros, **Frédéric Henry**, est un ambulancier américain affamé de pureté, blessé au cours d'une mission. Il vit une passion charnelle avec une infirmière anglaise : «*Nous étions chargés d'évacuer les blessés et les malades des postes de secours, de les transporter des montagnes aux gares de triage et de les diriger sur les hôpitaux indiqués sur leurs feuilles de route. Miss Barkley était assez grande. Elle portait ce qui pour moi était un uniforme d'infirmière. Elle avait la peau ambrée et les yeux gris. Je la trouvais très belle. Je pensais qu'elle était un peu folle. Personnellement je n'y voyais aucun inconvénient. Peu importait l'aventure dans laquelle je me lançais. Je n'avais nulle intention de l'aimer*» Un amour insolite qui va virer au pathétique, car **Henry** est misogyne et **Catherine** fleur bleue : «*C'était un peu comme le bridge, dans lequel on disait des mots au lieu de jouer des cartes. Il fallait faire semblant de jouer pour un enjeu quelconque. Cela me convenait parfaitement*»



#### ● AVEC CATHERINE JUSQU'À SA MORT

En mars 1918, l'offensive allemande avait commencé en **France**. La **Suisse** leur avait fourni des visas **Catherine** et **Frédéric** s'installèrent à **Montreux** : «*Les journaux annonçaient que tout allait très mal partout (...) Catherine se préoccupait de sa layette. Notre bébé allait bientôt arriver. Une nuit, je m'éveillai vers trois heures en entendant Catherine s'agiter dans le lit. Nous étions arrivés à l'hôpital à trois heures du matin. A midi, Catherine était encore dans la salle d'accouchement. Les douleurs s'étaient de nouveau ralenties. Elle avait l'air exténué, mais elle était encore gaie*». Alors que **Catherine** avait eu une grossesse heureuse, il n'en fut pas de même pour son accouchement : «*On se décida pour la césarienne. J'attendis dans le couloir. Un des docteurs sortit, suivi d'une infirmière. Dans ses deux mains elle tenait quelque chose qui ressemblait à un lapin fraîchement écorché. Il le tenait par les talons et lui donnait des claques. Je me sentais tout à fait indifférent à son égard. Il me semblait complètement étranger. Je n'éprouvais aucun sentiment de paternité. Lorsque je pénétrai dans la chambre de Catherine, j'eus l'impression qu'elle était morte. Son visage était livide. Elle était toute grise, faible et fatiguée. Plus tard on m'apprit que le bébé était mort. Il n'avait jamais respiré (...). Maintenant Catherine allait mourir. C'est toujours comme ça. On meurt. On ne comprend rien. On n'a jamais le temps d'apprendre. On vous pousse dans le jeu. On vous apprend les règles et à la première faute on vous tue. Le vide s'était fait en moi. Je savais quelle allait mourir et je priai pour qu'elle ne mourût pas. Mais les hémorragies s'étaient répétées. Rien n'avait pu les arrêter. Je restai avec Catherine jusqu'à sa mort. Elle ne reprit pas connaissance et il ne lui fallut pas longtemps pour mourir. Après avoir refermé la porte et avoir éteint la lumière, je compris que tout était inutile. C'était comme si je disais adieu à une statue. Au bout d'un instant, je sortis et quittai l'hôpital. Et je rentrai à l'hôtel sous la pluie.*»

■ **SARTÈNE**

Véronique Begliomini, infirmière diplômée d'Etat, a ouvert son cabinet, au 3, rue Gabriel Peri (face à l'entrée de la crèche)

Tél : 06 21 07 69 24 (sur rendez-vous)

■ **BASTIA**

Me. Linda Piperi, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bastia, annonce la prochaine prestation de Serment au Barreau de Bastia, de quatre nouveaux avocats, le 17 février 2011, à 14h : Mme Valérie Lelievre-Castellorizos, Mlle Célia Susini, Mlle Nathalie Airola et Mr. Paul Saladini.

■ **VENTISERI**



**19 FEVRIER 2011**  
à 20 heures  
Salle des fêtes de Travo  
**SOIREE CUBAINE**  
Menu (20€)  
Cocktail Mojito ou Pina Colada  
Salade de papayes et mangues  
Congri « riz au haricots noirs »  
Travers de porc à l'ananas  
Flan à l'orange ou aux amandes  
Eau, bière ou vin, café  
**SOIREE DANSAnte**  
Avec Cubaila Casino Salsa  
Réservations avant le 15 février impératif  
au 06 16 57 21 57

■ **AJACCIO**

L'Association Salsa Rock Passion propose un stage Bachata et Corporel Afro-Cubain, du samedi 12 au dimanche 13 février, de 11h30 à 18h, à la Salle du club Equilibres, plage du Trottel, Bd. Lucien Bonaparte. Ce stage sera dirigé par le danseur professionnel, Chocolate.

Une soirée suivra au Café Latin, rue Fesch, à partir de 20h00.

Tél : 06 21 56 42 21 ou au 06 10 24 63 00.

■ **Le Saxophoniste ajaccien, Paul Mancini**, a rejoint Londres où l'Association Pasquale Paoli, qui rassemble les Corses au Royaume Uni, organise le vendredi 4 février 2011, un concert à bord du bateau «L'Hispaniol », sur la Tamise, avec Tony Fallone au piano et André Paoli à la batterie. Une grande première.

■ **L'Associu Nove** (étudiants Master 1 agroalimentaire), en partenariat avec Scontri Ajaccini, organise, à partir de 19h30, un grand Loto, dans le but de récolter des fonds en vue d'un voyage pédagogique au salon de l'agriculture.

■ **Au Palazu U Domu**, Sylvie Vermandec expose, jusqu'au 19 février, ses créations de tableaux bijoux.

**SOS RAMONAGE**  
ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS  
ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS  
**DOMINIQUE CRISTIANI**  
— DEPUIS 1971 — **06 03 29 66 18**  
MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -  
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

■ **BASTIA**

**Agenda presse  
du 31 janvier 2011**

**SAMEDI 5 FÉVRIER :**

18h30 : apéritif organisé par la Ville de Bastia à l'occasion du XXIII<sup>ème</sup> Festival du Film Italien au Théâtre municipal.

20h00 : Soirée d'ouverture du 23<sup>ème</sup> Festival du Film Italien au théâtre municipal.

**MERCREDI 16 FÉVRIER :**

À partir de 8h00 : permanence du maire à l'Hôtel de Ville. Emile Zuccarelli reçoit sans rendez-vous les habitants.

Les expositions et les spectacles à découvrir :

Du 24 janvier jusqu'au 4 mars : La Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale présente une exposition de peinture : « État d'esprit » de Graziella OLMETA à la MAISON DES QUARTIERS SUD, rue St Exupéry à Lupino.  
Renseignements : Maison des Quartiers Sud - 04 95 55 09 11/12

Jusqu'au 5 février : Corsaires, pirates et filibustiers débarquent à la bibliothèque Le petit prince de Lupino. À l'abordage ! Bibliothèque Le petit prince, rue Saint-Exupéry, 20600 Bastia, Tel 04.95.55.09.16.



Zoom sur le Centre culturel universitaire



**Cortinscena**  
Théâtre  
Programmation culturelle 2011  
Lundi 7 & mardi 8 février à 20h00  
Mercredi 9 février à 20h30  
Mercredi 16 février à 20h30  
Mercredi 23 février à 20h30  
Mercredi 30 février à 20h30  
Mercredi 6 avril à 20h30

**CORTINSCENA - Théâtre**

Tarifs : 10 €, 5€ étudiant

Mercredi 9 février à 20h30  
L'eau debout  
Danse vivante. Un espace infini, Les rythmes essentiels...

Spaziu culturale Natale Luciani, Campus Mariani, Corte

Proposition chorégraphique et interprétation par Michelle Ettori Danseuse et chorégraphe, Michèle Ettori développe ici ce qui nourrit et construit son travail d'improvisatrice, fondé sur les liens qu'elle entretient avec les éléments de la nature. Laisser parler la danse, danser la parole... Solo de la maturité, cette pièce s'immerge dans le secret des gestes. Leur épaisseur, leur goût, leur couleur. Sa capacité à elle de toucher le lieu de leur apparition. Le nécessaire mystère de la rencontre avec la matière d'une danse, qui trace, se trace, en oubliant tout ce qui n'est pas dans le mouvement de cette écriture. Selon les mots d'Emily Dickinson, voyager à la rencontre de ce « nous-mêmes, derrière nous-mêmes », toujours inachevé, toujours à découvrir, toujours en train de naître.



**Université Inter-âges**  
Conférences • Stonda  
Programmation culturelle 2011  
Mercredi 9 février à 16h  
Mercredi 16 février à 16h  
Mercredi 23 février à 16h  
Mercredi 30 février à 16h  
Mercredi 6 avril à 16h  
Mercredi 13 avril à 16h  
Mercredi 20 avril à 16h  
Mercredi 27 avril à 16h  
Mercredi 4 mai à 16h  
Mercredi 11 mai à 16h  
Mercredi 18 mai à 16h  
Mercredi 25 mai à 16h  
Mercredi 1er juin à 16h  
Mercredi 8 juin à 16h  
Mercredi 15 juin à 16h  
Mercredi 22 juin à 16h  
Mercredi 29 juin à 16h  
Mercredi 6 juillet à 16h  
Mercredi 13 juillet à 16h  
Mercredi 20 juillet à 16h  
Mercredi 27 juillet à 16h  
Mercredi 3 août à 16h  
Mercredi 10 août à 16h  
Mercredi 17 août à 16h  
Mercredi 24 août à 16h  
Mercredi 31 août à 16h  
Mercredi 7 septembre à 16h  
Mercredi 14 septembre à 16h  
Mercredi 21 septembre à 16h  
Mercredi 28 septembre à 16h  
Mercredi 5 octobre à 16h  
Mercredi 12 octobre à 16h  
Mercredi 19 octobre à 16h  
Mercredi 26 octobre à 16h  
Mercredi 2 novembre à 16h  
Mercredi 9 novembre à 16h  
Mercredi 16 novembre à 16h  
Mercredi 23 novembre à 16h  
Mercredi 30 novembre à 16h  
Mercredi 7 décembre à 16h  
Mercredi 14 décembre à 16h  
Mercredi 21 décembre à 16h  
Mercredi 28 décembre à 16h  
Mercredi 4 janvier à 16h  
Mercredi 11 janvier à 16h  
Mercredi 18 janvier à 16h  
Mercredi 25 janvier à 16h  
Mercredi 1er février à 16h  
Mercredi 8 février à 16h  
Mercredi 15 février à 16h  
Mercredi 22 février à 16h  
Mercredi 1er mars à 16h  
Mercredi 8 mars à 16h  
Mercredi 15 mars à 16h  
Mercredi 22 mars à 16h  
Mercredi 29 mars à 16h  
Mercredi 5 avril à 16h  
Mercredi 12 avril à 16h  
Mercredi 19 avril à 16h  
Mercredi 26 avril à 16h  
Mercredi 3 mai à 16h  
Mercredi 10 mai à 16h  
Mercredi 17 mai à 16h  
Mercredi 24 mai à 16h  
Mercredi 31 mai à 16h  
Mercredi 7 juin à 16h  
Mercredi 14 juin à 16h  
Mercredi 21 juin à 16h  
Mercredi 28 juin à 16h  
Mercredi 5 juillet à 16h  
Mercredi 12 juillet à 16h  
Mercredi 19 juillet à 16h  
Mercredi 26 juillet à 16h  
Mercredi 2 août à 16h  
Mercredi 9 août à 16h  
Mercredi 16 août à 16h  
Mercredi 23 août à 16h  
Mercredi 30 août à 16h  
Mercredi 6 septembre à 16h  
Mercredi 13 septembre à 16h  
Mercredi 20 septembre à 16h  
Mercredi 27 septembre à 16h  
Mercredi 4 octobre à 16h  
Mercredi 11 octobre à 16h  
Mercredi 18 octobre à 16h  
Mercredi 25 octobre à 16h  
Mercredi 1er novembre à 16h  
Mercredi 8 novembre à 16h  
Mercredi 15 novembre à 16h  
Mercredi 22 novembre à 16h  
Mercredi 29 novembre à 16h  
Mercredi 6 décembre à 16h  
Mercredi 13 décembre à 16h  
Mercredi 20 décembre à 16h  
Mercredi 27 décembre à 16h  
Mercredi 3 janvier à 16h  
Mercredi 10 janvier à 16h  
Mercredi 17 janvier à 16h  
Mercredi 24 janvier à 16h  
Mercredi 31 janvier à 16h  
Mercredi 7 février à 16h  
Mercredi 14 février à 16h  
Mercredi 21 février à 16h  
Mercredi 28 février à 16h

**UNIVERSITE INTER-AGES  
-Stonda**

Mercredi 9 février à 16h Stonda : Où j'ai laissé mon âme Jérôme Ferrari

Rdc Spaziu Natale Luciani, Campus Mariani, Corte Entrée libre

Dans son cinquième roman Jérôme Ferrari narre le destin de trois hommes au cours de la guerre d'Algérie. L'auteur soulève ici les questions inhérentes à l'homme et à sa condition d'être libre confronté à la morale et à son destin. La critique est unanime, l'écrivain publie l'un des meilleurs livres de la rentrée 2010. L'auteur a été récompensé par le prix du Roman France Télévisions.



## ■ Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence-Bastia

### Un nouveau Président

*Frédéric ROGIER a été élu par ses confrères à la présidence de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence-Bastia.*

**C**ette **Compagnie Régionale**, l'une des plus importantes de **France**, derrière **Paris** et **Versailles**, regroupe près de 1 500 professionnels inscrits auprès des **Cours d'Appel d'Aix-en-Provence et de Bastia**.

Leur mission principale est d'assurer la sécurité financière pour l'ensemble du monde économique par la certification des comptes des entreprises, associations et organisations de toutes tailles et tous secteurs. Par leur proximité, leur compétence et leur indépendance, les **Commissaires aux Comptes** participent au développement des entreprises et assurent une tâche d'intérêt général.

**Frédéric ROGIER** exerce sa profession de **Commissaire aux Comptes** au sein d'une structure de trois associés à vocation régionale, implantée à **Brignoles**, **Le Lavandou** et **Avignon**.

Il a été **Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille – PACAC** de 1996 à 2000 et **Président National de la Fédération des Experts Comptables de France** de 2002 à 2004.

Très attaché à sa ville d'origine, **Avignon**, il est actuellement adjoint au Maire en charge de l'**Urbanisme** et rapporteur du **Budget**.

Il sera entouré dans ses fonctions par un **Conseil Régional** renouvelé de 22 membres.



#### Membres du Bureau :

##### Président

Frédéric ROGIER

##### Vice-présidents

Jean AVIER ; Michel CAUSSE ;

Ange-Mathieu CESARI ;

Jean-Paul JULIEN ; Yves MAURER ;

Jean-Pierre PATOU

##### Trésorier

Jean-Claude CAPUONO

##### Secrétaire

Alexandre BIZAILLON

##### Membres du Conseil :

Véronique ALBERTINI ; Patrice BALDASSARI ; Vincent BERGMANN ; Thierry BOREL ; Dominique DAVID ; Jocelyne DELAYE-CONTI ; Marc FERAUD ; Frank FERREIRO ; Manuel IBANEZ ; Olivier MALLEEN ; Anne-Laure RUIZ ; Pascale TARMAZZO ; Colette WEIZMAN.

■ **La «Boutique Orange» Sonia Rykiel**, 1 rue **Emmanuelle Arène**, à **Ajaccio**, invite à bénéficier de remises exceptionnelles jusqu'au samedi 12 février 2011. (**Burberry**, **Paule KA**, **Moncler**, **Yves Salomon**, **Fourrures**).

■ **Réouverture du Restaurant « L'Amirauté »**, à **Ajaccio**, depuis le 1<sup>er</sup> février. **Rita** avec toute son équipe a mis en place une nouvelle carte : son plat du jour, ses pizzas

au feu de bois et ses desserts maison. Nouvel espace fumeur ! Aménagement WC handicapé !

**Réervations : 04 95 22 48 22.**

■ **A Calvi, le Greta de Haute-Corse** propose des cours du soir, niveaux débutant et perfectionnement, en anglais, corse, italien et espagnol.

**Renseignements au : 04 95 60 23 10 ou au 06 26 13 37 39.**

■ **En raison de travaux sur le boulevard Wilson**, le stationnement est interdit sur la partie de la voirie sise entre l'immeuble **Cyranos** et «**Le Grand Hôtel**», jusqu'au 6 mars. La circulation y sera autorisée.

■ **Espace Media**, à l'**Espace Tamburini 193**, à **Bastia**, la plus grande Boutique spécialisée en informatique et jeux vidéo, Solds, 2<sup>ème</sup> Démarque.  
**Tél : 04 95 33 47 71.**

#### LA VIE POLITIQUE

### Elections cantonales 2011

■ **Claudy Olmeta**, maire de **Saint-Florent** et **Conseiller Général de la Conca d'Oro**, depuis 1992, sous l'étiquette divers droite, fait partie de ces élus bien enracinés sur un territoire qui semble leur coller à la peau.

Homme de terrain, s'il en est, **Claudy Olmeta** présente toutes les caractéristiques de l'élu local apprécié par tous.

Cela ne veut pas dire que l'opposition à **Claudy Olmeta** est absente. Il aura certainement à ferrailer en plus de l'adversaire traditionnel, un candidat du **P.C**, en l'occurrence, **Eric Lucciani**, avec certainement d'autres candidats issus des mouvances nationalistes... Sans compter que des candidats surprises sont toujours possibles.

■ **Pierre-Marie Mancini**, Conseiller Général du Canton de **Belgodère** avec **Marie-Josée Salvatori**, s'est exprimé sur les raisons de sa candidature, tout en rappelant son bilan d'activité éloquent, il est vrai, détaillant ce qu'il est indispensable de réaliser, notamment sur le plan routier, tout en rappelant qu'il reste aussi de nombreux chantiers pour réduire la précarité, la désertification des Communes.

■ **Les Elections Cantonales à Porto-Vecchio** prennent toute leur saveur avec l'annonce des candidatures de **Camille De Rocca Serra** et de **Jean-Christophe Agelini**.

Une lutte au couteau se prépare dans la **Cité du Sel**, un duel arbitré par les communes périphériques aussi !

Le point chaud de ces prochaines «**Cantonales** !»

03

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé, en date du 18 janvier 2011, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination Sociale** : **MONTE CORBU**  
**Capital** : Mille euros (1.000 euros) divisés en cent (100) parts de cent (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.  
**Siège social** : Tisoggiu - 20110 Viggianello  
**Objet social** : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.  
**Durée** : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Apports en numéraire** : 1000 euros  
**Gérants** : Monsieur NICOLAI Michel, demeurant : Tisoggiu - 20110 Viggianello ; - Monsieur LOCANDRO Vincent, demeurant : Lieu-dit Colombaggia, Plaine de Péri, 20167 Péri ;  
La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour insertion,

07

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 29/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **AROHA**  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Capital** : 500 euros  
**Siège social** : 1 rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia  
**Objet** : L'acquisition, la construction, la vente, de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location.  
**Durée** : 99 années  
**Gérant** : Mlle BRUN Audrey, demeurant 1, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia.  
**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

69

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous SSP, en date du 01/01/2011, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : SARL  
**Objet** : Multiservices extérieurs, dont le démaquillage, le débroussaillage, l'élagage, la coupe de bois, et tous travaux d'entretien ou d'aménagement de jardins  
**Dénomination** : **SARL SAMNO**  
**Siège** : Lieu-dit Vibici, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 1000 euros  
**Gérance** : Conjointement M. El Bahia Samir et M. Precetti Noël  
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 27/01/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination sociale** : **NACER DISTRIBUTION**  
**Siège social** : Immeuble "Le Laetitia", Résidence Les Jardins de l'Empereur, 20000 Ajaccio  
**Objet social** : Alimentation générale, fruits et légumes, traiteur et vente d'alcools et confiseries  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social** : 1.500 euros,  
**Gérance** : Monsieur Jean NACER, demeurant Valle di l'Arolla, 20129 Bastelicaccia, assure la gérance.  
**Immatriculation de la Société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

27

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seng privé en date du 23 décembre 2010, enregistré au Pôle d'enregistrement de Cannes, le 6 janvier 2011, bordereau n° 2011/8, case n°8, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet** : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition de biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales.  
**La société est dénommée** : **MATRABIA**.

**Le siège social est fixé à** : Porto-Vecchio (20137) lieudit Stazzale.  
La société est constituée pour une durée de 99 années  
Le capital social est fixé à la somme de Mille euros (1000 euros).  
**Les premiers gérants de la société sont** : Monsieur Xavier TRABIA et Madame Stéphanie TRABIA demeurant ensemble à Satigny 1242 (Suisse) Château Barillet, 71 route de Bourdigny, avec faculté d'agir séparément.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **plug in music**  
**Capital** : 2 euros  
**Siège** : 775, Avenue du 9 Septembre 20240 Ghisonaccia  
**Objet** : Vente instruments et accessoires de musique  
**Durée** : 99 ans  
**Gérant** : M. Papin Rene, Capanella 20243 Prunelli di Fiumorbu  
**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 18 janvier 2011, il a été constitué une société :

**Dénomination sociale** : **RVB1**  
**Siège social** : 15, rue Napoléon, 20200 Bastia  
**Forme** : SARL  
**Capital** : 40000 euros  
**Objet social** : La fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail et restauration sur place de toutes sortes de pains, de viennoiseries, de pâtisseries fraîches, de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et croque-monsieur, vente de glaces artisanales, chocolat et confiseries. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes  
**Gérance** : Monsieur MARC VENTURA, Rés. Opale, Bât. E9, 20200 San Martino di Lota  
**Cogérant** : Monsieur PASCAL BIANCONI, 44, Bld Général Graziani, 20200 Bastia  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

64

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **EXPERTISE ET INGENIERIE CONSEIL - Sigle E.I.C.**  
**Siège** : Marine de Sisco - 20233 Sisco  
**Objet** : Agence et bureau d'ingénierie, études, conseil, expertise pour la conception, la réalisation, l'installation, le contrôle, la promotion d'équipements et projets de toutes natures pour tous secteurs privé, régie, entreprise ou public ; publicité, communication, formation, événementiel. Acquisition, exploitation de brevets et marques.  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS  
**Capital** : 1.000 euros numéraire  
**Gérant** : Michel LEONETTI, demeurant Marine de Sisco - 20233 Sisco  
**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

37

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : **SARL "AUTOMAT'CHEF"**  
**Siège** : Farinole (20253)  
**Objet** : Concessionnaire en Corse du distributeur automatique de snacks chauds Hot Food Matic, la gestion d'un parc de distributeurs automatiques, la vente, la mise à disposition et la maintenance de ces distributeurs automatiques.  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 3000 euros  
**Gérance** : Madame Chantal GIACOMI-FURFARO demeurant Farinole (20253)  
**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

80

**LES 3N**

Société Civile - Capital : 6000 euros  
Siège : Afa (Corse du Sud) - Lieu-dit U Pozzu

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte s.s.p. en date à Ajaccio du 25 janvier 2011, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : Société Civile  
**Dénomination** : **LES 3N**  
**Siège social** : Lieu-dit U Pozzu - Afa (Corse du Sud)  
**Objet** : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ou de ses démembrements ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement  
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Transmission des parts** : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts  
**Capital** : 6000 euros divisé en 60 parts de 100 euros chacune  
**Apports** : Exclusivement en numéraire  
**Gérance** : Madame Olga NOMELLINI demeurant à Afa (Corse du Sud) Lieu-dit U Pozzu, a été nommée premier Gérant de la Société.  
La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

26

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 janvier 2011, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :

**Dénomination** : **PARCS & JARDINS**  
**Capital** : 5000 euros divisé en 500 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées  
**Siège social** : Villa SASSONE, C/O Mr PINELLI Anthony, Essigna - 20118 Sagone  
**Objet** : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de démaquillage, de débroussaillage, d'élagage, d'entretien et de réalisation de jardin et d'espaces verts.  
**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Président** : Monsieur PINELLI Anthony est désigné statutairement Président sans limitation de durée autre que celle de la société.  
**RCS** : d' Ajaccio.

Pour avis,

41

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/01/2011 à Monacia d'Aullène, enregistré à la recette des Impôts de Sartène le 28/01/2011, Bordereau n°2011/33, Case n°1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **E.U.R.L JF**  
**Capital** : 1000,00 euros  
**Siège social** : Teggia - 20171 Monacia d'Aullène  
**Objet** : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre en bâtiment  
**Durée** : 99 ans  
**Gérant** : M. Jean-Pierre TOMASI  
La société sera immatriculée au R.C.S d' Ajaccio.



## HOLDING BOISSONS DE CORSE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20 euros  
Siège social : Route de la Marana  
20600 Furiani  
513 732 784 RCS Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale du 10 décembre 2010, il a été pris acte :  
- de la démission de Monsieur Vincent TREMEGE de ses fonctions de Président et de la nomination en remplacement de Monsieur Dominique SIALELLI demeurant Villa Les Bruyères, Quartier Colombani 20200 Bastia.

- du changement de dénomination sociale en **GROUPE BOISSONS DE CORSE**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes d'une Assemblée Générale du 16 décembre 2010, le capital social de la société a été porté à la somme de 1.000.000 euros par suite de l'augmentation de capital en numéraire.

**L'objet social a été étendu à :** l'achat, la vente directe et la commission, en gros et au détail, la fabrication, l'emballage, la commercialisation, la distribution, en France et à l'Étranger, de toutes boissons ; La vente en gros, demi-gros et au détail de tous produits pour animaux domestiques et bétail ; la fabrication et la transformation de tous produits agricoles.

Il a été décidé la mise en place d'un comité de Direction composé de :  
Monsieur Vincent TREMEGE demeurant, Les Hauts de Toga, 20200 Bastia ;  
Monsieur David DARY demeurant, Route de Monticello, Orniccio, 20220 l'Ile-Rousse ;  
Monsieur Paul SCAGLIA demeurant, Immeuble les Palmiers, Parc Berthaut 20000 Ajaccio ;

Et Monsieur Dominique SIALELLI demeurant Villa les Bruyères, Quartier Colombani, 20200 Bastia qui est Président et Membre du Comité de Direction. Mention en sera faite au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

## « ORAMAÏ DI MAGGIO »

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Lieudit « Douley »  
33550 Tabanac  
R.C.S. : Bordeaux 500 881 222

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 novembre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de TABANAC (33550) - Lieudit « Douley » à **Porto-Vecchio (20137) - Domaine de Carabona - Chemin de Quenza** à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérante.

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31 décembre 2010, enregistré le 31 décembre 2010 au Service des Impôts des Entreprises de Calvi, bordereau numéro 1, case numéro 1,

**Résiliation amiable de location gérance :** La location gérance du fonds de commerce de location de bateaux de plaisance sis et exploité à Calvi (20260) 22 rue Clémenceau consentie par la société LOCAT LOISIRS ayant son siège social 38 rue Clémenceau, 20260 Calvi, à la société AMBIANCE MAXI CATAMARAN ayant son siège social 38 rue Clémenceau, 20260 à Calvi, a été résilié amiablement le 31/12/2010.

Domicile a été élu pour les oppositions à l'adresse du siège social 38, rue Clémenceau, 20260 Calvi.

Pour unique insertion,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 janvier 2011, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société civile

**Dénomination :** **CPS MEDICAL**

**Siège social :** Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet à l'exclusion de tous objets se rattachant directement ou indirectement au domaine médical ; Gestion desdites participations, aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrement ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénation ; réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; assistance et conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ;

**Durée :** 99 années

**Capital :** 2000 euros

**Apports en numéraire :** 2000 euros  
**Gérance :** Mme Claudy PAOLINI, demeurant Porto-Vecchio (20137), Arca Village.

**Cession de parts :** Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Agrément préalable de l'assemblée générale pour les autres personnes.

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis,

Suivant délibération A.G.E. du 30/01/2011 : La SARL SONATRAQ Siret 523 063 204 00011

## CHANGEMENT GERANT Monsieur Abbes FARES

Mise à jour des Statuts effectuée au Greffe du Tribunal de Bastia

Pour avis unique, Le gérant.

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse, le 14 janvier 2011, concernant la société baltolu ange.

**Lire** suite à l'annonce légale du 14 janvier 2011, il a été omis la date de la fin de la location gérance en date du 31/12/10 au terme d'un acte sous seing privé du 28/09/10.

Par assemblée générale du 21 janvier 2011, les associés de la société «**BETON ET AGREGATS**», SARL au capital de 5.000.000 euros dont le siège est à Penta di Casinca (20213) - Zone Artisanale - Folelli (422 282 236 RCS Bastia), ont nommé la SARL RJA-REBOUL J. & ASSOCIES 32, ter rue André Ducatez - 26200 Montelimar et Madame Marie Feuillet, 32 ter rue André Ducatez, 26200 Montelimar en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Ange PRONESTI et de Monsieur Frédéric BRIANT, démissionnaires.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 3 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** **MN**

**Objet :** La prise, l'acquisition, la gestion de participations financières par tous moyen, directement ou indirectement, dans tout type de sociétés ou de groupement, à vocation commerciale ou civile, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Siège social :** Lotissement « Les Espaces de Furiani » n°30, Lieudit Bastio, 20600 Furiani.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 15.000 euros, divisé en 1.500 parts de 10 euros.

**Gérance :** Monsieur Jean-François MARI-NACCE, demeurant : Lotissement « Les Espaces de Furiani » n°30, Lieudit Bastio, 20600 Furiani, a été nommé Gérant.

La **société sera immatriculée** au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

## R & M ENERGIE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Fiuminale - d'Aïti Francardo  
20236 Omessa  
R.C.S. Bastia : n° 488 591 397

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010 :

- à compter du 1er décembre 2010, a été nommé gérant :

\* Monsieur LARMIER Sylvain, demeurant 1, rue du Commandant L'Herminier - Bastia (20200) pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur MILLET Renaud, demeurant Fiuminale d'Aïti - Francardo - Omessa (20236), démissionnaire.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.

**Ancienne mention :** Le gérant est nommé lors de la première assemblée générale à la création de ladite société. A ainsi été nommé Monsieur MILLET Renaud, demeurant Fiuminale d'Aïti - Francardo - Omessa (20236) pour une durée illimitée.

**Nouvelle mention :** La gérance de la société est assurée par :

Monsieur LARMIER Sylvain, demeurant 1, rue du Commandant L'Herminier - Bastia (20200) pour une durée illimitée. - A compter du 1er janvier 2011, le siège social est transféré c/o Monsieur LARMIER Sylvain - 1 rue du Commandant L'Herminier - Bastia (20200)

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence :

**Ancienne mention :** Le siège social est fixé à : Fiuminale d'Aïti - Francardo - Omessa (20236)

**Nouvelle mention :** Le siège social est fixé à : c/o Monsieur LARMIER Sylvain - 1 rue du Commandant L'Herminier - Bastia (20200)

Pour avis,

## UNIQUE INSERTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 27 janvier 2011, enregistré à Ajaccio R.D. le 27 janvier 2011, Bordereau 2011/65, case n°20, la SARL "S.C.P.A - SOCIETE COMMERCIALE PORTO-VECCHIAISE ASSOCIES", au capital social de 13.700 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio (20137) 1, Rue Général Abbattucci, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro B 438 025 959, a cédé à Madame WALTZ Marie Josée, demeurant à Ajaccio (20000), Rue Marinella, Résidence Scudo, Immeuble L'Elia, n°21, le fonds de commerce de "commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé" dont elle est propriétaire, exploité sous l'enseigne "BUBBLE" à Ajaccio (20000) 2, Rue Stéphanopoli, moyennant le prix principal de 55.000 euros s'appliquant :  
- aux éléments incorporels pour 53.000 euros,  
- aux éléments corporels pour 2.000 euros,  
La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 27 janvier 2011. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social de la S.C.P. d'Avocats "LENTALI-PIETRI-DUCOS", sis Ajaccio (20000) 60, Cours Napoléon, "A Piazzetta", où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

## AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** **BATI MULTI SERVICES**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Capital :** 1000 euro

**Siège Social :** Groupe Commercial Fior Di Macchia - Toga - 20200 Bastia

**Objet Social :** Entreprise générale de bâtiment et travaux publics.

Gros œuvre, maçonnerie, peinture, plomberie, électricité et petits travaux liés à l'aménagement. Ainsi que toutes activités et opérations commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes.

**Durée :** La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Gérant :** Monsieur FAYAUD Eric, Florent demeurant "Villa Elisa - Ampuglia Plage - 20233 Pietracorbara".  
Monsieur MEKHFOUD Abdelilah demeurant "Résidence Casa Bella - App 17 - Quartier Paratojo - 20200 Bastia".

**Immatriculation :** RCS Bastia

La gérance,

## SNC PARAFORM

Société en nom collectif  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Quartier Poretta  
20137 Porto-Vecchio  
503 752 784 RCS Ajaccio

## AVIS DE MODIFICATION

Suite aux cessions de parts consenties par M. Jean André GRIMALDI et M. Patrick PAOLINI le 30 novembre 2010 à la SARL PHARMASUD, l'article 8 des statuts a été modifié par décision des associés du 30 novembre 2010.

**Associés en nom :**

**Ancienne mention :**  
Jean André GRIMALDI, rue Aspirant Michelin, 20137 PORTO VECCHIO ;  
Patrick PAOLINI, Arca Village, 20137 PORTO VECCHIO.

**Nouvelle Mention :**  
SARL PHARMASUD, Rue Simon Mela, 20137 PORTO VECCHIO.

Pour avis, le représentant légal.

# INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

## INFOGREFFE

PAR INTERNET  
[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)

### L'information légale sur les entreprises

(Rbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINUTE 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22



**CORSICA YACHT SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Résidence Gioviasole,  
Quai Nord - 20169 Bonifacio  
498 609 767 R.C.S. Ajaccio

**PROCES-VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DECISION DE L'ASSOCIE  
UNIQUE EN DATE  
DU 1er NOVEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, Le premier novembre, A onze heures. Le soussigné, Monsieur Frédéric Verrons, Gérant et associé unique de la Société Corsica Yacht Services, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est Résidence Gioviasole, Quai Nord, 20169 Bonifacio, immatriculé sous le numéro 498 609 767 au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Cession de parts sociales.
- Ajustement de l'objet de la société.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Première décision :**

L'associé unique a décidé de céder, trois cent cinquante parts de la société Corsica Yacht Services, à la société à responsabilité limitée, Catalano & Cosulich Shipping Services France, au capital de 5000 euros, dont le siège social se trouve 45 La Croisette, 06400 Cannes, représenté par Monsieur Tomaso MORENO, son gérant. En conséquence, les statuts seront modifiés comme suit :

**Article 7 - Capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10.000 euros). Il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de DIX EUROS (10 euros) chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées.

**Article 8 - Parts sociales :**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A Monsieur Frédéric VERRONS, SIX CENT CINQUANTE parts sociales, Numérotées de 1 à 650, ...ci..... 650 parts sociales ;

A la Société à Responsabilité Limité Catalano & Cosulich Shipping Services France, TROIS CENT CINQUANTE parts sociales, Numérotées de 651 à 1000, ...ci..... 350 parts sociales ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social 1000 parts sociales

**Deuxième décision :**

Dans ses statuts, l'associé unique décide de modifier l'objet de la société Corsica Yacht Services comme suit :

**Article 2 - Objet - La société a pour objet :**

- Toutes prestations de service à terre ou en mer dans le domaine de la navigation de plaisance aux équipages et aux passagers ;

**est remplacé par :** L'exercice de l'activité d'agence maritime, tous types de représentations et de mandats, toutes prestations de services et commerciales, à terre, en mer ou dans les airs, dans le domaine de la navigation de plaisance ou de commerce, pour tous navires, leurs amateurs, leurs équipages, leurs passagers, leurs invités, leurs représentants, leurs agents ou leurs cargaisons ;

**ET**

- L'achat, la vente, l'import, export, la représentation, le courtage de tous produits destinés à la navigation de plaisance ;

**est remplacé par :**

- L'achat, la vente, l'import, l'export, la représentation, le courtage de tous produits destinés à la navigation de plaisance et de commerce ;

Le reste de l'Article 2 reste inchangé.

**Troisième décision :**

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit. De tout ce que dessus, l'associé unique et gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique et gérant,  
**Frédéric VERRONS.**

**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**AVIS DE PROLONGATION  
DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN  
DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE  
DE FORET DE LA COMMUNE DE L'ÎLE ROUSSE**

**1ère parution,**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe le public qu'il est procédé à une prolongation de l'enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt sur le territoire de l'île Rousse jusqu'au 25 février 2011 inclus - arrêté préfectoral n° 2011027-0002 en date du 27 janvier 2011.

**Madame Muriel DE BASQUIAT**, Ingénieur conseil en environnement - DREAL, demeurant Lieudit "Berbi Rosse" Plaine d'Oletta - 20217 Saint-Florent, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de l'île Rousse :

- mardi 25 janvier 2011 - de 9h00 à 12h00
- mardi 1er février 2011 - de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 février 2011 - de 14h00 à 17h00
- vendredi 25 février 2011 - de 9h00 à 12h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la Mairie de l'île Rousse du 11 janvier au 25 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de l'île-Rousse et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

**COMMUNE D'AREGNO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A CONCURRENCE**

**Pouvoir adjudicateur :** Commune d'AREGNO - 20220 Aregno  
**Objet du marché :** Reconstruction d'un parapet/soutènement Place Neuve  
**Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)  
**Critère de choix :**  
Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40%  
Prix : 40%  
Délai d'exécution : 20% (à préciser dans les offres)  
**Renseignements et remise des candidatures :**  
\* M. Le Maire - 20220 Aregno - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68  
**Date limite de réception des offres :** 25 février 2011  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 31 janvier 2011

**COMMUNE D'AREGNO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A CONCURRENCE**

**Pouvoir adjudicateur :** Commune d'AREGNO - 20220 Aregno  
**Objet du marché :** Aménagement Parking Public au Lieu-dit SAN QUILICO  
**Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)  
**Critère de choix :**  
Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40%  
Prix : 40%  
Délai d'exécution : 20% (à préciser dans les offres)  
**Renseignements et remise des candidatures :**  
\* M. Le Maire - 20220 Aregno - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68  
**Date limite de réception des offres :** 25 février 2011  
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 31 janvier 2011

Notre Site Internet : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**SOCIETE CORSE  
DE BOISSONS**

Société Anonyme  
Au capital de 304.898 euros  
Siège : Route de la Marana  
20600 Furiani - 303 528 939 RCS Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital pour le porter à la somme de 324.807,84 euros à la suite d'un apport de titres évalué à la somme totale de 804.460 euros, par émission de 653 actions nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**Nouvelle mention :****Article 7 - capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de 324.807,84 euros représentant le total du capital d'origine et des augmentations de capital.

Il est divisé en 10.653 actions chacune entièrement libérées et assimilées. Les titres de ces actions sont immédiatement négociables.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2010, Monsieur Dominique SIALELLI demeurant Villa Les Bruyères, Quartier Colombani 20200 Bastia et Monsieur David DARY demeurant Route de Monticello Orniccio 20220 l'île-Rousse ont été nommés en qualité d'Administrateur.

Mention en sera faite au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 15 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** Corsica Sun

**Objet :** L'achat, la vente de matériel de protection solaire, en particulier des lunettes, d'accessoires de mode et autres produits similaires.

**Siège social :** Lotissement « Les Espaces de Furiani », n° 30, Lieudit Bastio, 20600 Furiani.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 15.000 euros, divisé en 1.500 parts de 10 euros.

**Gérance :** Monsieur Jean-François MARI-NACCE, demeurant : Lotissement « Les Espaces de Furiani » n° 30, Lieudit Bastio, 20600 Furiani, a été nommé Gérant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

**AVIS UNIQUE DE GERANCE**

Suivant acte sous seing privé, en date du 27/01/2011 à Ajaccio,

La Société "PÂTISSERIE A CASSETTA", SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est Lieu dit Canteige, Plaine de Cutillo 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 485 387 625, représentée par Mme Marie Hélène PERET (épouse TORRE) gérante,

**A donné en location Gérance** pour une durée de trois mois renouvelable par tacite reconduction à la société "NACER DISTRIBUTION", SARL au capital de 1300 euros, dont le siège social est Immeuble Le Laetitia, Résidence Les Jardins de l'Empereur, 20000 Ajaccio, représentée par Mr Jean NACER, gérant, un fonds de commerce de "fruits et légumes, traiteur, alimentation générale, vente d'Alcools et confiseries"

La société "NACER DISTRIBUTION", exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce objet de la présente location, et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à dater du 01/02/2011.

Pour avis,

**"AVIS DE MODIFICATION"**

"Les associés de la société d'exploitation du Valinco Village, SARL au capital de 8000 euros, siège social Lieu dit Porto, Pollo-Serra di Ferro - 20140 Porto Pollo, RCS Ajaccio 481 264 141 ont décidé suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2011, le remplacement de son gérant M. Rossi Jean Dominique, Valinco Village, 20140 Porto Pollo, à compter du 15 janvier 2011 par M. Rossi Flavien, 14 rue Jacques Kellner, 75017 Paris. Les actes et pièces relatifs aux présent avis ont été déposés au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis et mention"

**TOTAL CORSE**

Snc au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE VENTE  
DE FONDS DE COMMERCE**

Par acte notarié en date du 10 décembre 2010, la Société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, a vendu à la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteux - 92800 - Tour Franklin - 100 terrasse Boieldieu, le fonds de commerce de station service exploité à VILLE DI PIETRABUGNO «Les Minelli» Toga, 20200. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

**AMBIANCE MAXI****CATAMARAN**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : 38, rue Clémenceau  
20260 Calvi (Corse) - 481 679 157 RCS

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 31 décembre 2010, il résulte que :  
- Le siège social a été transféré à compter du 01/01/2011, de Calvi (Corse) 38 rue Clémenceau, à, **1387 avenue du Gratadis, 83530 Agay.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme Suit :

**Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Calvi (Corse) 38, rue Clémenceau.

**Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à 1387, avenue du Gratadis, 83530 Agay.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié de la manière suivante :  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Fréjus.

Pour avis, le représentant légal.

**LA CASA PANISSE**

SCI au capital de 20.000 euros  
Siège social : 35, rue de Montreuil  
75011 Paris - 448 459 248 RCS Paris

Aux termes de l'A.G.E. en date du 15/12/2010, les associés ont décidé de transférer le siège social au chez **Pierre Jean CASANOVA, VILLAGE DE CARBUCCIA, 20133 CARBUCCIA**, à compter du 15/12/2010.

**Objet :** L'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits de nature immobilière

**Durée :** 99 ans.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La **société sera désormais immatriculée** au RCS de Ajaccio.

**République Française****PREFET DE LA HAUTE CORSE****SOUS PREFECTURE DE CALVI****EXTRAIT DE DECISION**

Réunie le 12 janvier 2011 à la préfecture de Haute-Corse, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Corse a accordé à la «SCI le Rond Point» l'autorisation d'exploitation commerciale préalable à la demande d'extension d'un immeuble commercial par la création d'un point de vente d'équipement de la maison de 900 m<sup>2</sup> de surface de vente sur la commune de FURIANI.

La décision d'autorisation sera affichée à la mairie de la commune d'implantation (FURIANI) pendant un délai de un mois, suivant réception.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) dans un délai d'un mois. Ce recours est ouvert au demandeur, au Préfet, au maire de la commune d'implantation et, le cas échéant, au président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, au président de l'EPCI ou du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territorial auquel adhère la commune d'implantation, ainsi qu'à toute personne ayant intérêt à agir.

Le recours doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception au Président de la CNAC - Ministère de l'économie des finances de l'industrie - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) - Bureau de l'aménagement commercial - TELEDOC 121 - 61 boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS cedex 13

Le délai de recours d'un mois court, pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la CDAC, pour les membres de la commission, à compter de la date de réunion de cette dernière, pour toute autre personne ayant intérêt à agir, à compter de la plus tardive des mesures de publicité (affichage en mairie et publication dans deux journaux régionaux).

La saisine de la commission nationale constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous Préfet de Calvi, **Stéphane DONNOT.**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE****COMMUNE DE LA PORTA****AVIS D'INFORMATION**

**1°) Identification de l'organisme :** Commune de LA PORTA  
Place de l'église - 20237 LA PORTA

**2°) Objet du marché :**

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une conduite d'eau potable d'environ 1000 ml

**3°) Procédure de passation du marché :**

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

**4°) Critères d'attribution :**

Références et capacités professionnelles et financières, expérience.

**Les dossiers de candidatures doivent être adressés au plus tard le :**

Le 20 février 2011 - 12h00

\* A la mairie de La Porta

**5°) Date d'envoi à la publication :** 1er février 2011

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A UNE  
CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES  
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME****COMMUNE DE LUCCIANA****SITE DE DÉPOTAGE DE PINETO  
PLAN D'EAU ET CANALISATION**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports, le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une instruction administrative va être diligentée en vue de la modification du titre domanial relatif à l'implantation actuelle sur le domaine public maritime, d'une part, de la zone de mouillage destinée aux bateaux avitailleurs et, d'autre part, du sea-line d'alimentation en hydrocarbures du dépôt pétrolier de la Marana.

**Les principales caractéristiques de ces installations sont les suivantes :**

\* Une canalisation principale dite sea-line, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit Pineto, d'une emprise de 700 x 1 = 700 m<sup>2</sup>,

\* Une zone de mouillage et d'amarrage des bateaux avitailleurs d'une emprise de 58.725 m<sup>2</sup>.

P/le Préfet et par délégation,

P/le Directeur Départemental des Territoires

et de la Mer,

le délégué à la Mer et au Littoral, **Dominique DUBOIS.**

**SOCIETE NOUVELLE****STPB**

SARL au capital 150.000 euros  
Siège social : Ponte Bonello  
Commune de Sarrrola-Carcopino  
20167 Mezzavia Ajaccio  
339 668 535 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2010 a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle et a adopté le texte des nouveaux statuts.

L'objet de la société, sa durée, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son siège et son capital demeurent inchangés.

L'assemblée générale a, en conséquence de la décision de transformation, décidé, à compter de ce jour de :

- mettre fin aux mandats des Gérants :

- nommer Monsieur Thierry MELINE demeurant à Carquieranne (83320), 266, Montée de l'Oratoire, en qualité de Président de la société nouvellement transformée ;

- nommer Monsieur Pierre Marcel SICURANI demeurant, à Alata (20167), Place de la Mairie, en qualité de Directeur Général ;

- confirmer les mandats de C.P.E.C.F et de MAZARS, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis,

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel - 3617 INFOGREFFE

Par jugement en date du 25/01/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. de Abreu Fernandes Orlando  
Quartier Brancale - Lieu-dit Vergale  
"E.M.O"

20290 Lucciana

**Activité :** Maçonnerie

**RN :** N°394 449 581 (03.98.2B)

**Juge Commissaire :**

M. OAP Grimaldi

**Juge Commissaire Suppléant :**

M. Michel Leoni

**Liquidateur :** Me PP de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur.

Pour extrait,

**SCP NAPPI-CASANOVA,**  
Greffiers Associés.

**LES TROIS M**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1600 euros  
Siège : 1, Avenue Bévérini  
20000 Ajaccio

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE GERANT**

Aux termes d'une AG en date à Ajaccio du 18 décembre 2010, Madame Anne Marie LEANDRI née le 7 Août 1950 à Ajaccio a été désignée en qualité de gérante de la SCI Les Trois M. dont le siège social est à Ajaccio, 1, Avenue BEVERINI ce que les associés ont accepté à l'unanimité et ce en remplacement de Madame LEANDRI Marie Dominique .

Pour avis,





**PREFET DE LA CORSE DU SUD**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME  
HABITAT : CELLULE AMENAGEMENT**

**ARRÊTÉ N° 2011028 - 0004  
DU 28 JANVIER 2011**

qualifiant de projet d'intérêt général le projet de construction  
par la société EDF-PEI d'un site de production d'électricité de 120 MW  
fonctionnant au gaz naturel sur le territoire des communes  
d'Ajaccio et de Bastelicaccia (site 6 ter)

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud.**

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 121-9, L 123-14, R 121-3 et R 121-4 ;

**Vu** le code de l'environnement, partie législative, titre II du livre II et titre I du livre V notamment les articles L 220-1 et suivants et L 511-1, L 512-1, et suivants ;

**Vu** le code de l'environnement, partie réglementaire, titre II du livre II et titre Ier du livre V, notamment les articles R 221-1 et suivants, et R 511-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique 2009-2020 ;

**Vu** les avis du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie relatifs aux caractéristiques principales d'une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre du décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 publiés au Journal officiel des 17 décembre et 28 décembre 2010, édition électronique, textes n° 152 et 118, référencés sous les NOR : INDR1032170V et INDR1033 473V ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 17 janvier 2011 autorisant la société EDF - Production Electrique Insulaire à exploiter une installation de production d'électricité fonctionnant au gaz naturel localisée sur les communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia (Corse du Sud) référencé sous le NOR INDR 1101848A ;

**Vu** le dossier produit à l'appui de la demande d'exploiter une installation de production d'électricité ;

**Vu** le plan énergétique de la Corse approuvé par la Collectivité Territoriale de Corse le 24 novembre 2005 ;

**Vu** le plan d'occupation des sols opposable de la commune d'Ajaccio issu de la révision approuvée le 28 octobre 1999 et classant le secteur en zone agricole ( NC ) ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de Bastelicaccia, approuvé le 21 septembre 2007 et classant pour partie le secteur en zone naturelle (Np) et pour une autre partie en zone agricole (A) ;

**Considérant** que le projet porte sur l'installation d'un site de production d'électricité de 120MW fonctionnant au gaz naturel ;

**Considérant** la situation précaire entre offre et demande d'électricité dans le département de la Corse du Sud et notamment dans la région du grand Ajaccio, et la nécessité de disposer de moyens de productions complémentaires identifiés dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'électricité ;

**Considérant** la vétusté de la centrale EDF du Vazzino d' Ajaccio ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Corse ;

**Considérant** que le projet est situé sur les parcelles cadastrées AD 0240, 0042p, 0044, 0045, 0046, 0047, 0264, sises sur le territoire de la commune d'Ajaccio et classées en zone NC du POS d'Ajaccio ;

**Considérant** que le projet est situé partiellement sur la parcelle cadastrée AD 0042 sise sur le territoire de la commune de Bastelicaccia et classée en zones Np et A du plan local d'urbanisme de Bastelicaccia ;

**Considérant** que la construction d'une centrale thermique de 120 MW sur le site 6 ter, communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia, est de nature à faire face à l'augmentation de la demande et au déclassement à venir de la centrale EDF du Vazzino ;

**Considérant** que le choix du site est fondé sur des éléments favorables : zone non urbanisée, hors zone inondable et hors zone Natura 2000, topographie limitant les

mouvements de terrains, situation dégagée du terrain permettant une bonne dispersion atmosphérique, proximité des infrastructures nécessaires à l'évacuation de l'énergie électrique, compatibilité avec les contraintes aéronautiques, et enfin proximité d'une source froide pour la réfrigération du process ;

**Considérant** que le projet envisagé représente une installation d'intérêt général destinée à répondre à un besoin collectif de la population, et constitue bien une opération d'équipement au sens de l'article R 121-3 du code de l'urbanisme ;

**Considérant**, par conséquent, que le dit projet présentant un caractère d'utilité publique constitue un projet d'intérêt général au sens de l'article L 121-9 et R 121-3 du code de l'urbanisme ;

**Considérant** qu'en application de l'article L 121-2 du code de l'urbanisme, l'Etat veille notamment à la prise en compte des projets d'intérêt général ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1er :**

Le projet de construction d'une centrale thermique diesel de 120 MW fonctionnant au gaz naturel sollicité par la SAS EDF Production Electrique Insulaire, tel que défini dans la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité 2009-2020, est qualifié de projet d'intérêt général (P.I.G.) au sens des articles L 121-9, R 121-3 et R 121-4 du code de l'urbanisme en vue de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme des communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia.

**Article 2 :**

Le projet étant incompatible avec le règlement de la zone NC du plan d'occupation des sols (POS) d'Ajaccio et le règlement de la zone Np du plan local d'urbanisme (PLU) de Bastelicaccia, dans lesquelles il est situé, la prise en compte mentionnée à l'article 1 nécessite une révision du POS et du PLU susvisés.

Ces documents d'urbanisme doivent intégrer les dispositions d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

Le POS et le PLU doivent autoriser l'installation d'une centrale thermique et permettre les constructions, installations, affouillements et exhaussements et travaux divers, nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la centrale thermique. Un zonage approprié sera adopté.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est notifié au maire d'Ajaccio et au maire de Bastelicaccia, et les incidences du projet sur le document d'urbanisme sont également portées à leur connaissance conformément à l'article R 124-4 du code de l'urbanisme précité.

**Article 4 :**

Les communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia disposent, conformément à l'article L 123-14 du code de l'urbanisme, d'un délai d'un mois à compter de la notification du présent arrêté, pour faire connaître si elles entendent réviser leur document afin de le rendre compatible avec le projet qualifié d'intérêt général (PIG).

**Article 5 :**

En cas de refus ou à défaut de réponse des communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia d'engager la procédure de révision du POS ou du PLU, cette procédure est prescrite, conduite et approuvée par le préfet selon les modalités de l'article L 123-14 du code de l'urbanisme. Il en est de même si l'intention exprimée d'une ou des deux communes de procéder à la révision n'est pas suivie, dans un délai de six mois à compter de la notification initiale du préfet, d'une délibération approuvant le projet correspondant.

**Article 6 :**

Le présent arrêté ainsi que son annexe seront mis à disposition du public aux jours et heures habituelles de réception du public, et ce jusqu'à la prise en compte du projet dans le POS d'Ajaccio et le PLU de Bastelicaccia :

- en préfecture de la Corse-du-Sud (bureau de l'urbanisme)
- en mairies d'Ajaccio et de Bastelicaccia, communes d'implantation du projet
- à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Corse, service énergie et sécurité (Bâtiment A, rue Nicolas Peraldi à Ajaccio)
- à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Corse-du-Sud (Terre Plein de la gare-Ajaccio).

**Article 7 :**

Un extrait du présent arrêté sera affiché en préfecture et en mairie huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. L'affichage en ces lieux sera maintenu pendant deux mois. Un certificat d'affichage attestera l'accomplissement de cette formalité.

Le même extrait sera également publié, par les soins du préfet, aux frais du porteur du projet, dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département, huit jours au moins avant la mise à disposition du public.

Le même arrêté et son annexe, constituant le dossier mis à disposition du public, seront consultables sur le portail internet de la préfecture de Corse-du-Sud : <http://www.prefecture@corse-du-sud.gouv.fr>.

**Article 8 :**

Le présent arrêté sera caduc à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la notification prévue à l'article 3. Il pourra être renouvelé.

**Article 9 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, les maires de la commune d'Ajaccio et de la commune de Bastelicaccia, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Ajaccio, le 28 janvier 2011

Signé : **Stéphane BOUILLON**

**CONSTAT - EVALUATION -  
DIAGNOSTIC IMMOBILIER**

**(CEDI)**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.000 euros  
Siège social : Résidence l'Empereur  
4, rue Impératrice Eugénie - 20200 Bastia  
493 641 500 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2011, l'Associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien PALLINI de ses fonctions de Gérant et a nommé en remplacement Monsieur Nicolas BALDASSARI, demeurant Les Terrasses de Moriani, 20230 Moriani, en qualité de nouveau Gérant, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

La Gérance,

**Cabinet de Maître**

**Pierre André**

**WATCHI-FOURNIER**

Avocat  
17, Avenue Vauban  
83000 Toulon

**DECLARATION D'ABSENCE**

Par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 17 décembre 2010, définitif suivant certificat de non appel en date du 13 janvier 2011, Monsieur Jacques Napoléoni né à Muro (Haute-Corse), le 23 juillet 1929 disparu depuis le 7 juillet 1994 de son domicile sis au Lieu-dit Le Cerccio, commune de Palasca, a été déclaré absent.

**SOFIRAL**

Société d'Avocats - Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 janvier 2011 de la SARL LES FLEURS D'HELENA, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1500 euros, dont le siège social est Place de la Poste Lieu-dit Ortone, Morosaglia, 20218 Ponte-Leccia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 527 764 062 a pris acte de la démission de la SARL A SMACHJERA DI CASTINETTA et a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant pour Monsieur Jean Michel de Meyer, demeurant Castineta, 20218 Ponte-Leccia, pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2010. Mention sera faite au RCS Bastia.

**S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS**

Avocats au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble le Saint Jean  
20137 Porto-Vecchio - Tel. 04 95 70 45 70

**TRANSFERT  
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée générale du 28 janvier 2011 de la société "VIAGENTI", société à responsabilité limitée au capital de 30.489.80 euros, dont le siège social est à Figari 20114, immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro 341 681 823, il a été décidé de procéder au transfert du siège social de Figari 20114 Immeuble Catherine, à Pianottoli-Caldarelo, 20131, lieudit Viagenti et de modifier l'article 4 des statuts.

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE SOUS LOCATION  
GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 22 décembre 2006, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a consentie la sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé à BIGUGLIA - RN 193 - 20620, à la SARL ETS BENAZZI FRERES, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 390 622 595, à compter du 1er janvier 2007 pour une durée de trois ans.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**CORSICA IMMOBILIER**

**Capital :** 3500 euros

**Siège :** Lieudit Figlia - RN 198 - 20144 Ste Lucie de Porto Vecchio

**Objet :** Transactions immobilière, gestion de biens, locations, agent commerciale

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. Benedetti Dropouljic Dragen Guillaume Lieudit Figlia Rn 198 20144 Ste Lucie de Porto Vecchio

**Immatriculation :** Au RCS de Ajaccio

**SARL GIRI MARE E MONTI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège Social : Folelli  
20213 Penta di Casinca  
R.C.S. Bastia B 503 482 457

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.12.2010, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15.12.2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Toussaint SAMARTINI, demeurant 20237 La Porta, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Toussaint SAMARTINI, 20237 La Porta, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

**AMAMA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.002,00 euros  
Siège social : Village de Lama - 20218 Lama  
494 408 149 RCS

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Antoine COSTA et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Pierre Jean COSTA, demeurant Village de Lama - 20218 - Lama pour une durée illimitée.

Pour avis,  
La gérance.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
sur la Commune de CASTIFAO****DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

pour une puissance de 4,4 MWc  
(présentée par KYRNESOLE SA)

**1ère insertion.**

La société KYRNESOLE, représentée par M. Bernard Grimaldi d'Esdra, a déposé une demande de permis de construire pour réaliser un parc de production d'électricité d'origine photovoltaïque raccordée au réseau de distribution électrique : installation de panneaux photovoltaïques sur une superficie de 15 hectares et d'un ensemble de petits bâtiments d'exploitation techniques (onduleurs, transformateurs, poste de livraison), ainsi que création d'une ligne enterrée de 20 kV pour le raccordement au réseau EDF.

**Durée de l'enquête :** (arrêté préfectoral n°

\* du mercredi 2 mars 2011 au lundi 4 avril 2011 inclus

**Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :** Mairie de CASTIFAO

**Permanences du Commissaire-enquêteur :** (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 20 août 2010) :

**Monsieur Jean-Pierre MOMUS** sera présent en mairie de Castifao pour recevoir les observations du public :

- le mercredi 2 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 9 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 23 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 4 avril 2011, de 9 heures à 12 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie de Castifao.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Bernard GRIMALDI D'ESDRA, représentant la société KYRNESOLE, lieu dit «Piana Sottana», 20218 Castifao.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**SPORTING CLUB DE BASTIA**

Société Anonyme à objet Sportif  
Au capital de 40.000 euros  
Siège Social : Stade Armand Cesari  
20600 Furiani  
Bastia B 412 045 122

Suivant délibération du Conseil de surveillance du 28 octobre 2009 il résulte que :

Le Conseil de surveillance du 28 octobre 2009 a nommé monsieur Julien LOLLI, 19 Boulevard Paoli, 20200 Bastia, Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Pierre-Paul ANTONETTI, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Par AGE du 21 décembre 2010, les associés de la société PETRONI SUD, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) - Zone Industrielle de Migliacciaro (400 046 868 RCS Bastia), ont nommé Monsieur Romain PETRONI demeurant à Sari Solenzara (20145) - A Muvra d'Oru - Route de Sari en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Gérard PETRONI démissionnaire.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 19/01/2011, le capital social de la Société SARL TERRE SAUVAGE CORSE, SARL au capital de 100 euros, dont le siège est sis 7, rue Joffre, 20260 Calvi, RCS Bastia 522 708 882, a été augmenté d'une somme de 900 euros pour être porté de 100 euros à 1000 euros, par apport en numéraire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La gérance.

**MARCHIONI CAPITANIO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rue César Vezzani  
20200 Bastia (Haute-Corse)  
494 426 422 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 03 novembre 2010, de Bastia (Haute Corse) Rue César Vezzani, à **95, Le Bevinco, 20620 Biguglia (Haute Corse)**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Biguglia (Haute Corse), 95, Le Bevinco 20620. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**ADDITIF**

Dans l'annonce n°56, du 17 décembre 2010, n°6343, il convenait de lire que le nouveau siège social de la **SCI SIMI** était fixé :

L'Altu Mare I - Lot 6, Lieu-dit Rotajolo, 20166 Porticcio-Pietrosella.

Pour avis,

**RAPALE SAS**

S.A.S. au capital de 37.000 euros  
Siège social : 92, U Licettu - 20270 Aléria  
502 967 185 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/01/2011, il a été décidé de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia**, à compter du 18/01/2011.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 682 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE PROLONGATION DE  
SOUS LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 3 février 2010, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a prolongé la convention de sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé à BIGUGLIA - RN 193 - 20620, avec la SARL ETS BENAZZI FRERES, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 390 622 595 à compter du 1er janvier 2010 pour une durée de neuf mois.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 octobre 2010, fait à Erbalunga, l'indivision CASONI Henrie, demeurant Rue Dinelli, Ficabrana 20620 Biguglia,

**A donné en location-gérance à :**

La Société "ERBALUNGA ALIMENTATION", SARL au capital de 7.500 euros, dont le siège social est Erbalunga Village 20222 Brando, société eu cours d'immatriculation au RCS de Bastia, représentée par sa gérante, Mme Danielle BRIANT,

Un fonds de commerce "d'alimentation générale" sis et exploité Erbalunga 20222 Brando immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 309 434 637,

Pour une durée de sept (7) années à compter du 1er janvier 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la société "ERBALUNGA ALIMENTATION" exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

**S.H.R.C**

Société d'Hôtellerie  
et de Restauration Collective  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : 20230 Poggio Mezzana  
(Haute Corse)  
435 075 981 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2011, la société SOCIETE DE GESTION HOTELIERE - « S.G.H » société à responsabilité limitée au capital de 30.490 euros, dont le siège est à San Nicolao (Haute Corse) Lieudit BRISCIANOLLA, Talasani, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 391 560 117, a, en sa qualité d'associée unique de la société « S.H.R.C », décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Sarl « S.H.R.C » peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis devant le tribunal de commerce de Bastia.

La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

87

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE FIN  
DE LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 22 septembre 2010, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, et Madame Veuve MORI Noël Joseph, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 321 584 013 ont résilié amiablement la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé BIGUGLIA - RN 193 - 20620, à effet au 27 septembre 2010.

92

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 01/02/2001, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : **ANTO E DUME**,  
**Siège social** : Lotissement Domaine de Tamarone, Ficabrana, 20620 Biguglia,  
**Objet social** : Acquisition, gestion et location de bien immobilier,  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,  
**Capital social** : 1.000 euros,  
**Gérance** : Monsieur Ange, Joseph, Antoine SANTONI, demeurant Lotissement Tamarone, Lot n°4, 20620 Biguglia  
**Immatriculation de la Société** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

72

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce du 14 janvier 2011, n°6347, concernant la SADU PHARE.  
**Il convenait de lire** :  
que la démission de Mesdames Josette Garcia épouse Grimaldi et Carole Robert épouse Lanfranchi, était effective à compter du 29 octobre 2010, date du Conseil d'Administration.

Pour avis,

84

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE FIN DE SOUS  
LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 22 décembre 2006, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a résilié la sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé à BIGUGLIA - RN 193- 20620, avec la SARL ETS BENAZZI FRERES, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°390 622 595, au 31 décembre 2006.

42

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale de la société U SPIAZZU, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, au capital de 7622,45 euros, siège : Lieudit Terrige, 20242 Vezzani, immatriculée sous le n°RCS Bastia B 434 866 638, réunie le 22 Janvier 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation déchargé Madame Chantal FOURY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2010.  
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

86

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE FIN DE SOUS  
LOCATION GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 21 septembre 2010, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, et la SARL ETS BENAZZI FRERES, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 390 622 595 ont résilié amiablement la convention sous location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé à BIGUGLIA - RN 193 - 20620, à effet au 27 septembre 2010.

79

**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de parfumerie, sis 13, Cours Pascal Paoli, 20250 Corte, consentie par acte notarié en date à Corte du 13.07.2001, enregistré le 16.07.2001, à la recette des impôts de Corte, bordereau 142/3 par :  
M. Mathieu ORSATELLI, demeurant Avenue de la République, Immeuble Fiumicellu, Bâtiment 2, 20250 Corte, propriétaire dudit fonds,  
**A** : la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS ORSATELLI - SARL DIVA, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, ayant son siège social 13, Cours Pascal Paoli, 20250 Corte, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 439 254 798 a pris fin à la date du 31.12.2010.

Pour insertion,

25

**Denomination :  
FORMULE 1 GARAGE**

SARL en liquidation  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social Fornaguina Furiani - 20600 Bastia  
RCS Bastia : 334 270 998

L'associé unique en date du 31/12/2010, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus M. Michel CICHERI de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur.

83

**TOTAL CORSE**

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

**AVIS DE GERANCE**

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 2005, M. MORI Noël Joseph immatriculé au RCS de Bastia sous le A 321 584 013 a consenti à la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS DU LANCONNE situé à BIGUGLIA - RN 193 - 20620, à compter du 1er janvier 2005 pour une durée de dix ans.

63

**SECP BORGIO**

SAS au capital de 1000 euros  
Siège social : U Licettu - 20270 Aléria  
505 292 805 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18/01/2011, il a été décidé de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia**, à compter du 24/01/2011. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention en sera faite au RCS de Bastia.

90

**AVIS**

Suivant délibération de l'AGE du 23 décembre 2010 de la SCI LES CISTES, au capital de 100,00 euros, Les Arbousiers, Résidence Alba-Rossa, 20140 Serra di Ferro, RCS Ajaccio 452 055 932, il a été décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre Long, domicilié, 292, Ave du Prado-Prado Uno, 13008 Marseille, en remplacement de Monsieur Goncalves à compter de ce jour.

Le gérant.

77

**AVIS DE MISE EN SOMMEIL**

Suivant acte sous seing privé du 12 janvier 2011, Mr CANNIZZARO Serge, associé unique de la société "CREA 2A", société à responsabilité limitée au capital de 1500 euros, dont le siège et situé Chemin des Moulins Afa, 20167 Mezzavia (commune d'Ajaccio), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 498 766 971, décide la mise en sommeil de l'entreprise à compter du 1er janvier 2011.

Pour avis,

57

**GRAPHIPUB**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Lieu dit Sansonnetti  
RN 193 - Immeuble SEDDAS  
20600 Furiani (Haute Corse)  
387 465 255 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010, il résulte que :  
Monsieur Olivier GOT, demeurant à Furiani (Haute-Corse) 606, chemin de Caraghja, a été nommé en qualité de co-gérant au 1er janvier 2011.  
Depot légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

103

**Maître Lionel****GIRAUDON NICOLAÏ**

Avocat au Barreau de Nice - CP 232  
2 bis Boulevard de Cimiez  
« Villa Majestic » - 06000 Nice  
Tél : 04.92.47.73.01 - Fax : 04.92.47.73.09  
email : giraudonnicolai@wanadoo.fr

**« SARL EUGENIA 2 »**

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros,  
RCS de Bastia sous le numéro 394 368 732,  
Dont le siège social est à Lieudit « Vecchiete »  
Moriani Plage - San Nicolao  
20230 San Nicolao

Par AGE du 20 Janvier 2011, les associés de la SARL EUGENIA 2 ont décidé les modifications suivantes à compter du 1er Janvier 2011 :

- **Changement de gérant** : démission de Monsieur Paul-Dominique MARCHI, né le 19 Octobre 1946 à SAN NICOLAÏ, et remplacement par Monsieur Daniel MARCHI, né le 11 Mars 1963 à AJACCIO demeurant chez SCI TERRA VERDE - MAISON MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani Place à SAN NICOLAÏ (20230).

- **Transfert de siège social** : **Ancienne mention « Article 4 »** : Lieudit « Vecchiete » Moriani Plage - San Nicolao - 20230 San Nicolao.

**Nouvelle mention** : c/o SCI TERRA VERDE - MAISON MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani Plage à SAN NICOLAÏ (20230).

- **Extension de l'objet social** : **Ancienne mention « Article 3 »** : La création et l'exploitation d'une pension de Famille-Accueil de personnes âgées.

**Nouvelle mention** : La création et l'exploitation d'une pension de Famille-Accueil de personnes âgées. Ainsi, que les activités de location de tourisme, location hôtelière, chambres d'hôtes. Les modifications seront enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

06

**HOLDING JBS**

SARL au capital de 1500 euros  
Siège social : Imm - Porto  
Port de Plaisance - Marine de Sant'Ambroggio  
20260 Lumio - RCS Bastia : 529 078 594

L'AGE du 31/12/2010 a augmenté le capital social de 20.000 euros par apport en nature et a modifié l'art. 8 des statuts.

**Ancienne mention** : Capital : 1.500 euros

**Nouvelle mention** : 21.500 euros

**RCS** : Bastia

59

**SOFIRAL**

Société d'Avocats - Rés. Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04.95.59.83.11 / Fax : 04.95.59.82.71

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2011, enregistré à la recette des Impôts de Bastia le 1er février 2011 sous le bordereau n°2011/153, case n°1, Mademoiselle Nathalie BRUGUIERE, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 509 973 269 à cédé à la Société LINK, SARL au capital de 2000 euros dont le siège social est sis Anghiolasca n°9, Monte, 20215 Vescovato, immatriculée au RCS Bastia sous le n°525 276 531, le droit au bail d'un local commercial sis Résidence le Belvédère, Route de la Mer, 20213 Penta di Casinca, moyennant un prix de 35.000 euros, payé comptant et déposé auprès de la CARPA Bastia.

Les oppositions pourront être, éventuellement, formées pendant un délai maximum d'UN MOIS à compter de la présente publicité conformément aux règles du droit commun (code de procédure civile), au Cabinet SOFIRAL, Résidence Mattéa, Route de la Mer, 20213 Folelli, où domicile a été élu à cet effet.



## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

05 de 2011

#### 1. COLLECTIVITE TERRITORIALE CONTRACTANTE :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
Rond point du Maréchal Leclerc  
20405 BASTIA Cedex 9  
Tél : 04.95.55.55.55

#### 2. OBJET DU MARCHÉ :

**Travaux :** Route Départementale n°237 - Aménagement d'une section - P.K. 10.505 à 15.130

**Nomenclature :** CPV 45233140

Marché non couvert par l'AMP

#### 3. PROCEDURE :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP

#### Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

#### 4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

**Titulaire :** SAS TERRACO (20213 Folelli)

**Montant du marché :** 593.420 euros HT

**Date d'attribution :** 28/01/2011

#### 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 18/2010
- Cet avis a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : 5
- Estimation de l'administration : 800.000 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia
- Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - Tel : 0495328866 / Fax : 0495323855 (Délai de recours : deux mois)
- Date d'envoi du présent avis : 2 février 2011

Le Président,



## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

01 de 2011

#### 1. COLLECTIVITE TERRITORIALE CONTRACTANTE :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
Rond point du Maréchal Leclerc  
20405 BASTIA Cedex 9  
Tél : 04.95.55.55.55

#### 2. OBJET DU MARCHÉ :

**Travaux :** Travaux de réparations, confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger sur le réseau routier départemental des cantons d'Alto di Casacconi, Borgo, Fium'alto d'Ampugnani et Vescovato.

**Nomenclature :** CPV 45233140 / 45233142 / 45233320 / 45262620 / 45111230

Marché non couvert par l'AMP

#### 3. PROCEDURE :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP

#### Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Prix : 70 %
2. Valeur technique : 30 %

#### 4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

**Titulaire :** SARL Valesi BTP (20230 Talasani)

**Montant du marché :** Marché à bons de commande avec un minimum annuel de 45000 euros TTC et un maximum annuel de 180.000 euros TTC

**Date d'attribution :** 21/01/2011

#### 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 10 / 2010
- Cet avis a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : 3
- Estimation de l'administration : 145.000 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia
- Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - Tel : 0495328866 / Fax : 0495323855 (Délai de recours : deux mois)
- Date d'envoi du présent avis : 2 février 2011

Le Président,

Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)



## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

50 à 54 de 2010

#### 1. COLLECTIVITE TERRITORIALE CONTRACTANTE :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
Rond point du Maréchal Leclerc  
20405 BASTIA Cedex 9  
Tél : 04.95.55.55.55

#### 2. OBJET DU MARCHÉ :

**Services :** Prestations de viabilité hivernale sur le Réseau Routier Départemental

**Nomenclature :** CPV 90611000 / 90620000 / 90630000

Marché couvert par l'AMP

#### 3. PROCEDURE :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP

Marché à bons de commande sans minimum et sans maximum

#### Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Prix (60%)
2. Performance du matériel proposé (40%)

#### 4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

N° Marché :	Lots et objets :	Titulaires :	Date d'attribution du marché :
50/2010	Lot n° 1 : Déneigement des RD du canton de Prunelli di Fiumorbu (y compris RD 344 jusqu'à l'Inzecca, à l'exception de certains itinéraires)	Benassi Jean-François (20240 Poggio di Nazza)	14/12/2010
51/2010	Lot n° 2 : Déneigement des RD du canton de Fiumalto d'Ampugnani et du sud du canton d'Alto di Casacconi (RD 15 et 515)	STORAI (20213 Pruno)	14/12/2010
52/2010	Lot n° 3 : Sablage des RD du canton Prunelli di Fiumorbu	Benassi Jean-François (20240 Poggio di Nazza)	18/01/2011
53/2010	Lot n° 4 : Sablage des RD du canton de Moita Verde	Manenti Tony (20240 Ghisonaccia)	14/12/2010
54/2010	Lot n° 5 : Déneigement des RD des cantons de Belgodere (Giussani exclus), Calenzana, et partie ouest du canton du Haut-Nebbio (Communes d'Urtaca, Lama et Pietralba)	SEETP Martelli (20218 Urtaca)	14/12/2010

#### 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 03 / 2010
- Cet avis a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : Lot 1 : 1 - Lot 2 : 1 - Lot 3 : 1 - Lot 4 : 1 - Lot 5 : 1
- Estimation de l'administration : Lot 1 : 15000 euros TTC - Lot 2 : 25000 euros TTC - Lot 3 : 11000 euros TTC - Lot 4 : 11000 euros TTC - Lot 5 : 24000 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia
- Villa Montepiano
- 20407 Bastia cedex - Tel : 0495328866 / Fax : 0495323855 (Délai de recours : deux mois)
- Date d'envoi du présent avis : 2 février 2011

Le Président,

### MANUFACTURE CORSE DE TABACS - MACOTAB

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.418.250 euros  
Siège social : Furiani (20600)  
496 420 290 RCS. Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire on date du 20 janvier 2011, la collectivité des actionnaires a pris acte de la démission du Président Monsieur Yves RICA, et a décidé de nommer en remplacement, en qualité de Président, Monsieur Rainer EBERLEIN, pour une durée de 6 ans, comme mentionné dans l'article 16 des Statuts de la société. L'inscription modificative sera portée au R.C.S. Bastia

Pour avis,

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision collective du 2 février 2011, les associés de la société PRIMO, société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé Farone, Z.I de baléone, Afa, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 452 271 802, ont pris acte de la démission de Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, 20090 AJACCIO, aux fonctions de Gérant de la société, notifiée par courrier du 3 janvier 2011, et ont nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Paul ROCCA, demeurant 128 chemin de la colline des Mox, route de Gardanne, 13109 SIMIANE, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

102

Marie-Madeleine

AUDISIO - ORNANO

Avocat - 32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

RIVE SUD TP

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Villa U Faiù  
649 Porticcio - 20166 Grosseto Prugna  
RCS Ajaccio : 524 352 887

AVIS DE CHANGEMENT  
DE GERANT

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 31 janvier 2011, Madame Françoise Andrée SANTI a été nommée comme gérante de la société à compter du même jour pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur François ARRIGHI gérant démissionnaire à la même date. Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié sont les suivantes :

## Ancienne mention :

Monsieur François ARRIGHI demeurant Villa U Faiù 649 Porticcio 20166 (Grosseto Prugna) désigné aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

## Nouvelle mention :

La société est gérée et administrée par Madame Françoise Andrée SANTI demeurant à PORTICCIO Villa U Faiù GROSSETO PRUGNA, qui dispose des pouvoirs déterminés par les statuts de la société ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour insertion, La gérante,  
Françoise Andrée SANTI.

104

Maître Lionel  
GIRAUDON NICOLAI

Avocat au Barreau de Nice - CP 232  
2 bis Boulevard de Cimiez  
« Villa Majestic » - 06000 Nice  
Tél : 04.92.47.73.01 - Fax : 04.92.47.73.09  
email giraudonnicolai@wanadoo.fr

&lt; SCI EUGENIA &gt;

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.524,49 euros,  
RCS de Bastia sous le numéro 383 851 227,  
Dont le siège social est à Villa La Simone  
Route de la Timone - Moriani Plage  
San Nicolao - 20230 San Nicolao

Par AGE du 18 Janvier 2011, les associés de la SCI EUGENIA ont décidé les modifications suivantes à compter du 1er Janvier 2011 :

- **Changement de gérant :** démission de Monsieur Paul-Dominique MARCHI, né le 19 Octobre 1946 à San Nicolao, et remplacement par Monsieur Daniel MARCHI, né le 11 Mars 1963 à Ajaccio demeurant chez SCI TERRA VERDE - MAISON MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani Plage à San Nicolao (20230).

- **Transfert de siège social :**  
**Ancienne mention « Article 4 » :** Villa La Simone - Route de la Timone - Moriani Plage - San Nicolao - 20230 San Nicolao.

**Nouvelle mention :** c/o SCI TERRA VERDE - Maison MARCHI PAUL - Route de la Plage - Moriani Plage à SAN NICOLAO (20230)

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

112

DOLCE CASA

Société Civile  
Capital : 10.000 euros  
Siège social : Sartène (Corse du Sud)  
Santa Barbara

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à Propriano du 25 janvier 2011, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme :** Société Civile**Dénomination :** **DOLCE CASA****Siège social :** Santa Barbara - Sartène (Corse du Sud)

**Objet :** La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement

**Durée :** 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Transmission des parts :** Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

**Capital :** 10.000 euros divisé en 200 parts de 50 euros chacune

**Apports :** Exclusivement en numéraire

**Gérance :** Monsieur Jacques ORTOLI demeurant à Sartène 20100 (Corse du Sud) Santa Barbara, a été nommé premier Gérant de la Société.

La **Société sera immatriculée** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance.

106

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE VENTE DE MUR ET  
DE FONDS DE COMMERCE

Par acte notarié en date du 15 Décembre 2010, la Société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo 20200 Bastia, a vendu à la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteaux - 92800 - Tour Franklin - 100 terrasse Boieldieu, le mur et le fonds de commerce de station service exploité à Porto-Vecchio Les 4 chemins quartier Poretta 20137.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

75

TOTAL CORSE

Snc au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE VENTE DE MUR ET  
DE FONDS DE COMMERCE

Par acte notarié en date du 15 décembre 2010, la Société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo, 20200 Bastia, a vendu à la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteaux - 92800 - Tour Franklin - 100 terrasse Boieldieu, le mur et le fonds de commerce de station service exploité à Bastia immeuble « Santa Maria » Lupino - 20600. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

109

SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Foelli  
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2010 de la société ORTWIN AMADEUS Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7622,45 euros dont le Siège est Lieu dit Cantina, 20145 Sari-Solenzara, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° B 423 613 249 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Roger GAMBOTTI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

107

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE FIN  
DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2010, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, et la SARL VSA Carburants immatriculée au RCS Ajaccio sous le N° 343 035 739, ont révisé amiablement la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais de Porto-Vecchio, situé à Porto-Vecchio, Quartier "Poretta", RN 198, à effet au 15 décembre 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE, à l'adresse de son siège social.

110

PARAGEANT

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 100.000 euros  
Siège social : Alata (Corse du Sud)  
Lieudit Sant Andréa

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à ALATA du 20 janvier 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée**Dénomination :** **PARAGEANT****Siège social :** Alata (Corse du Sud) - Lieudit Sant Andréa

**Objet :** La Société a pour objet toutes activités relatives au commerce de parapharmacie

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Transmission des parts :** Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

**Capital :** 100.000 euros divisé en 100 parts de 1000 euros chacune, entièrement libérées

**Apports :** Exclusivement en numéraire

**Gérance :** Est nommée premier Gérant de la Société pour une durée illimitée, Mademoiselle Sophie OPPEISANO demeurant à Ajaccio (Corse du sud) - Les Terrasses des Sanguinaires - Bât B. La **Société sera immatriculée** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

105

Henri PINNA  
Joseph MELGRANIPaul CUTTOLI  
Louis-Valéry VERGÉOT

Notaires associés  
6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 Ajaccio  
Tél : 04.95.51.75.15 - Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION  
DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Paul Cuttoli, Notaire associé, le 15 décembre 2010, enregistré à Ajaccio SIE le 17 décembre 2010, Bordereau n°2010/888, Case n°1, ext 2307, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et les statuts dont s'agit,

**Dénomination sociale :** **"L. F. P."**

**Capital social :** 410,00 euros, divisé en 41 parts sociales de 10,00 euros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

**Siège social :** Ajaccio (20000), 4, Cours Général Leclerc.

**Objet social :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question (...) Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires.

**Gérant :** M François Noël Fred Gazano docteur en pharmacie, demeurant à Ajaccio (20000), 4, Cours Général Leclerc, nommé pour une durée illimitée.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Cessions de parts :** Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,

108

TOTAL CORSE

SNC au capital de 1.395.979 euros  
RCS Bastia n° 662 054 188  
Résidence Le Desk  
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION  
DE GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 2 février 2010, la société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1.395.979 euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° B 662 054 188, a prolongé la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL RELAIS de Porto-Vecchio situé à Porto-Vecchio, Quartier "Poretta", RN 198, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 343 035 739 à compter du 01 janvier 2010 pour une durée de douze mois.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE, à l'adresse de son siège social.

**COMMUNE DE LECCI****MAPA - MARCHÉ DE SERVICES  
GEOMETRE/TOPOGRAPHE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de Lecci - Hôtel de ville  
20137 Lecci  
Tél. : 04.95.71.43.43 - Télécopie : 04.95.71.44.69  
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

**Objet et caractéristiques du marché :** Relevé géomètre et topographique (environ 11 hectares).

**Lieu d'exécution :** Commune de Lecci.

**Nomenclature :** CPV - 71351810-4 « Services topographiques ».

**Référence de l'acheteur :** 2011/02/01-GEOMETRE-CYPA

**Procédure :** Marché à procédure adaptée (MAPA).

**Critères d'attribution de l'offre :**

Prix : 50 %.  
Délais : 30 %.  
Valeur technique et références : 20 %.

**Mode de réception :** Les candidats doivent formuler leur candidature en français.

**Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :**

Mairie de Lecci - Hôtel de ville - 20137 Lecci

Demande à formuler obligatoirement par écrit :

(Télécopie : 04.95.71.44.69 - Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr)

**Date limite de réception des candidatures/offres :** Le vendredi 25 février 2011 à 12 heures

**Adresse où les candidatures/offres doivent être transmises :** Monsieur le Maire - Hôtel de ville - 20137 Lecci - Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

**Compétences requises :** géomètre et topographe.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** Se référer au règlement de la consultation.

**Variants autorisés :** non.

**Durée du marché :** 1 mois.

**Délai de validité des offres :** 120 jours.

**Renseignements :** Mairie de Lecci

**Mode de financement :** Fonds propres.

**Unité monétaire :** l'euro.

**Date d'envoi de la publication :** 31 janvier 2011

**SIVU DE LINGUIZZETTA****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A CONCURRENCE****Pouvoir adjudicateur :**

SIVU DE LINGUIZZETTA

**Adresse :** Mairie Annexe - Bravone  
20230 Linguizzetta  
Téléphone : 04 95 38 90 10 - Fax : 04 95 38 89 73  
e-mail : sivu.linguizzetta@wanadoo.fr

**Personne responsable du marché :**

\* Monsieur le Président du SIVU de LINGUIZZETTA

**Objet du marché :** Clôture du périmètre de protection immédiat sis sur la commune de SAN GIULIANO et autour du local de forage

**Mode de passation :** Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

En application des articles 45 et 46 du CMP, les candidats devront produire les pièces suivantes :

- Imprimé DC1 et ses annexes,
- Imprimé DC2 et ses annexes,
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics
- Références et certificats de capacités en matière de travaux de nature et d'importance comparables, de moins de trois ans,

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 20%
- Délai d'exécution : 20%

**Retrait des dossiers de consultation :** Les dossiers de consultation peuvent être retirés ou demandés à l'adresse indiquée précédemment :

**Adresse de remise des offres :** Les offres doivent être transmises par courrier en RAR ou déposées en main propre contre récépissé à la Mairie annexe - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Bastia

**Date limite de remise des offres :** Vendredi 18 février 2011 à 16 heures

**Date d'envoi de la publication :** 1er février 2011

Le Président, **Jean SANTINI**.

Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**La S.C.P. MORELLI MAUREL ET ASSOCIES**

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

**VENTE SUR LICITATION**

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR,  
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO.

**JEUDI 17 MARS 2011 à 8 HEURES 30**

**AJACCIO**, copropriété « Le Greco », rue de la Fontaine, Chemin des Crêtes (BV 245) les lots 1037, 1101 et 1158, soit une cave (numéro 37 au sous-sol), un emplacement de parking (numéro 37) et un appartement au 3ème étage, entrée D, type F2, de 58m<sup>2</sup> (petit hall, petit séjour sur balcon, dégagement avec placard, W.C, cuisine sur balcon, chambre sur balcon, salle de bain).  
(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés", pour consultation).

**MISE A PRIX :** ..... 24.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio,

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance,

Fait et rédigé à Ajaccio,  
le 7 Février 2011  
Pour extrait.

**Cabinet RETALI-GENISSIEUX**

Avocats Associés  
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**VENTE AUX ENCHERES  
PUBLIQUES**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

**LE 10 MARS 2011 à 11 HEURES**

**COMMUNE DE BASTIA** (Haute-Corse) dans un immeuble cadastré section AP/53, situé 3, Bd Général Giraud : **le lot n° 4** de l'état descriptif de division dudit immeuble consistant en un appartement situé au 2ème étage

**MIS A PRIX :** .....15.000 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A UNE  
CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES  
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME****COMMUNE DE LUCCIANA****SITE DE DÉPOTAGE DE PINETO  
PLAN D'EAU ET CANALISATION**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports, le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une instruction administrative va être diligentée en vue de la modification du titre domanial relatif à l'implantation actuelle sur le domaine public maritime, d'une part, de la zone de mouillage destinée aux bateaux avitailleurs et, d'autre part, du sea-line d'alimentation en hydrocarbures de la centrale EDF de Casamozza.

**Les principales caractéristiques de ces installations sont les suivantes :**

- Une canalisation principale dite sea-line, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit Pineto, d'une emprise de 970 x 1 = 970 m<sup>2</sup>,
- Une zone de mouillage et d'amarrage des bateaux avitailleurs d'une emprise de 83.000 m<sup>2</sup>.

P/le Préfet et par délégation,  
P/le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,  
le délégué à la Mer et au Littoral, **Dominique DUBOIS**.

Dimanche 13 février 2011

## Sur le Domaine de Bagheera, à Bravone-Linguizzetta

L'Athlétic Jeunes Bastia avec la Ligue Corse d'Athlétisme et le Comité Départemental de la Haute-Corse, organise les Demi-finales des Championnats de France de Cross-Country pour l'Arc Méditerranéen (Ligues de Languedoc Roussillon, de Provence, de Côte d'Azur et de Corse)

Toutes les catégories de Cadets à Vétérans Hommes et Femmes sont concernées.

**A**vec en plus, les sélections Minimes participant aux Inter-Comités, Challenge Robert Bobin. L'Athlétic Jeunes Bastia a tenu à associer toutes les autres catégories, à ce qui doit être la **Fête de l'Athlétisme**. Aussi, à 10h sera organisé pour les Benjamins(es) une course ouverte aussi aux non licenciés de tous les âges, (nés en 1999 ou avant) dans le cadre du **Challenge Lisandru Filippi**, le jeune fils de **Mme et Mr Filippi**, décédé tragiquement le 27 février 2010, dans un accident de la circulation.

Quant aux Ecoles d'Athlétisme, Pious-Pious, Eveil Athlétique et Poussins(es), elles seront également associés, à la **Fête de l'Athlétisme**, entre 12h00 et 14h00.

Et les enfants de la Région et de l'Intercommunalité de l'**Oriente**, en particulier, nés entre les années 2000 et 2007, sont cordialement invités à s'inscrire pour les courses des écoles d'athlétisme ouvertes aux jeunes non licenciés munis de l'autorisation parentale et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

Un secrétariat fonctionnera à cet effet, dès le samedi 12 février, sur le site de **Baghera** à partir de 14h00.



### SÉLECTION DE LA HAUTE-CORSE

Pour les Inter-Comités Challenge Robert Bobin

GARÇONS	FILLES
Nabil El Yaagoubi	Léa Monciovi
Anthony Valdy-Taddei	Marie De Zotti
Jean-Pierre Muzzarelli	Noémie de Zotti
Imad Fachtali	Lila Casalta
Joshua De Freitas	Déplhine Bordwie
Lisandru Lamberti	Tessa Bry
Samir El Yaagoubi	Olivia Perolari

### Week-end chargé pour les athlètes de l'A.J.Bastia à travers l'Hexagone et l'Europe

**E**n effet, de **Clermont-Ferrand** à **Nice** en passant par **Mondeville** et **Stuttgart** en **Allemagne**, ou **Eaubonne**, les athlètes de l'**A.J.Bastia** se confronteront aux meilleurs, en Salle, ce prochain week-end.

#### Clermont-Ferrand

Aux **Championnats d'Auvergne**, ces samedi 5 et dimanche 6 février, **Jennie El Majouti**, **Anissa Ouerghi**, **Anaël Bernardini**, **Aurélien Gil**, **Jean-Baptiste Biancamaria** accompagnés par **Mic-kael Grégoire** retrouveront la **Salle**, en participant aux Championnats d'Auvergne.

#### Nice, Salle Hermann

Tout comme **Hasna Benanaya**, **Championne de Corse de Cross Court**, dimanche dernier, à **Fornaccina** et déjà qualifiée pour les «**France**» du **10km**, participera sur **1500m** aux **Championnats de Côte d'Azur**, ainsi que la marcheuse **Rkya Chachoui**, au **3000m Marche**, elle aussi déjà qualifiée sur **10km**.

#### Meeting de Mondeville

L'International Algérien de l'A.J.Bastia, **Nabil Madi**, 7<sup>e</sup> des derniers **Jeux Olympiques de Pékin** sur **800m** (record personnel à **1'44"54**) s'alignera au **Meeting de Mondeville** où il sera notamment opposé à **Mehdi Baâla**.

Meeting International de Stuttgart (Allemagne), en Salle

### Grande première pour Mourad Amdouni...

Pour la première fois de sa carrière, **Mourad Amdouni** va goûter à la **Salle**, en participant au **Meeting International de Stuttgart** qui rassemble sur **3000m**, les meilleurs mondiaux de la spécialité, ce samedi 5 février 2011.

**Mourad** retrouvera l'**Allemagne** le 11 février où, à **Düsseldorf**, il courra à nouveau, en **Salle** sur **5000m** !

Deux expériences de très haut-niveau pour tenter les qualifications en vue des **Championnats d'Europe** qui se dérouleront, début mars, à **Bercy**.

Entre temps, **Mourad** aura couru le **Cross des Interrégionaux** qu'organise son club, sur le **Domaine de Bagheera**, à **Bravone-Linguizzetta**, le dimanche 13 février 2011.

### Eaubonne aux Championnats d'Ile de France

Le week-end suivant, **Nicolas Fillon**, Vice-champion de France 2010, en **Salle** sur **400m**, recherchera sur la piste en **Salle d'Eaubonne**, la qualification aux **France**, voire à l'**Europe**, sur **400m**.

Cross de l'A.J.Bastia à Fornaccina-Furiani

# Un succès prometteur

La météo épouvantable qui, jusqu'à l'aube du dimanche 30 janvier 2011, avait transformé le site de Fornaccina en marécage – à l'exception du parcours sportif, – a mis sur les dents les organisateurs, spectateurs impuissants alors qu'il y avait tout à faire !

**M**ais l'accalmie de l'aube a décuplé, le dimanche, force et ardeur pour qu'à 10 heures, toutes les structures prévues pour la réussite du Cross se trouvent fin prêtes, à l'exception de la moquette pour éviter de patauger tout autour, de la piste de Cross commandée trop tard. (ceci écrit bien entendu pour la «macagna» !)

Le ciel s'est éclairci et l'embellie météorologique a permis aux athlètes, nombreux et au public, très nombreux, de vibrer au fil des courses.

Tous les vainqueurs, hommes et femmes, s'imposèrent au terme de courses aux pelotons fournis, par la compression des catégories. Ce qui a pu, vu l'état de la zone de départ, occasionner, notamment dans la course des Benjamins(es) et Minimes Filles, quelques déra-

pages et chutes, sans pour autant empêcher les victimes de ces chutes de se retrouver vainqueurs ou sur le Podium !

Domage que l'ambiance festive ait été troublée un moment – toujours trop long en ces circonstances – par des récriminations qui auraient dû rester au niveau des dirigeants et se traduire aux mieux, en réclamations auprès du Juge Arbitre. Une erreur d'aiguillage ayant pénalisé quatre athlètes de la course Benjamins(es) Minimes Filles.

L'organisation déplore cette erreur comme elle déplore les palabres inutiles qui s'en sont suivis !

Tout autre commentaire paraît superflu si ce n'est que lors d'une manifestation sportive, il est souhaitable que chacun sache rester à sa place. *Vaste programme* que d'y parvenir !

## Les Résultats

### Courses Féminines

#### EVEILS ATHLÉTIQUE

1. 2'51"	MICAELLI Camille	C.O. Porticcio
2. 2'51"	LAVERGNE Amélie	A.J.Bastia
3. 2'52"	BECCARI Lilas	A.J.Bastia
4. 2'57"	ALBERTINI Alexandra	A.J.Bastia
5. 2'59"	RAFFRAY Manon	A.J.Bastia
6. 3'01"	VINCENT Agathe	C.O. Porticcio
7. 3'18"	ZAID Dihane	A.J.Bastia
8. 3'23"	ARRI Lou-Anne	C.O.LT
9. 3'27"	EL HARRAK Rania	A.J.Bastia
10. 3'28"	TOUATI Hana	A.J.Bastia
11. 3'39"	VAN DER STRAATEN Anne	C.O.LT
12. 3'40"	HERROU Lisa	A.S.P.Vecchio
13. 3'45"	MACOUIN Pauline	A.J.Bastia
14. 3'51"	FAURE Léa	A.J.Bastia
15. 3'54"	GIACOMINI Paola	A.J.Bastia
16. 4'05"	LUPINI Lara	A.J.Bastia
17. 4'09"	LOCKO-AUBRY Belinda	A.S.P.V
18. 4'18"	TORRE Stella	A.J.Bastia
18. 4'18"	ZAABOUL Iness-Alyssa	C.O.LT

#### Résultats Équipes :

1. 14pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
2. 39pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 2
3. 63pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 3

#### PIOUS-PIOUS

1. 1'44"	ROGLIANO Anna-Lesia	A.J.Bastia
2. 1'55"	RAFFRAY Juliette	A.J.Bastia
3. 2'04"	DOUH Soukayna	A.J.Bastia
4. 2'07"	SOU Sawsane	A.J.Bastia
5. 2'08"	SEKLI Juliette	G.C.Lucciana
6. 2'13"	AUSSOUR Manon	C.O. Porticcio
7. 2'29"	BENZAHRRA Sarha	A.J.Bastia
8. 2'34"	FAURE Aude	A.J.Bastia
9. 2'42"	BENHKIME Wiam	A.J.Bastia
10. 2'49"	FRAUD Valeria	Non Licenciée
11. 2'52"	BAKLOUL Maya	A.J.Bastia
12. 2'53"	DE CASALTA Giorgia	A.J.Bastia

#### Résultats Équipes :

1. 10pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
2. 35pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 2

#### POUSSINES

1. 7'16"	LAVERGNE Marie	A.J.Bastia
2. 7'18"	CORTICCHIATO Joséphine	A.J.Bastia
3. 7'32"	ANTONIETTI Marie-Antonia	C.O.P
4. 7'40"	MONDOLONI Lena	A.S.P.Vecchio

5. 7'41"	FERRUCCI Elisa	C.O. Porticcio
6. 7'54"	MABILLE Melissa	A.S.P.T.T.Ajaccio
7. 8'02"	KARBAL Sanae	A.J.Bastia
8. 8'06"	SECCHI Alexia	A.J.Bastia
9. 8'06"	TERRAZZONI Vanina	C.O.LT
10. 8'08"	BALESI Anghjula-stella	C.O.LT
11. 8'08"	MOLINO Sarah	C.O.LT
12. 8'14"	BOULLE Anna-Lisa	C.A.Ajaccio
13. 8'17"	BERTRAND Léa	C.O. Porticcio
14. 8'22"	GIANVITI Louise	A.J.Bastia
15. 8'23"	MATTEI Stella	A.J.Bastia
16. 8'27"	BOUQUET Léonie	C.A.Bastia
17. 8'28"	BERETTI Justine	C.O.LT
18. 8'38"	HAMED Siham	A.J.Bastia
19. 8'44"	LACOURCELLE Alice	G.C.Lucciana
20. 8'49"	BELKOURI Nora	A.J.Bastia
21. 8'54"	TAHERI Camila	G.C.Lucciana
22. 8'59"	DIXNEUF Marie-Alba	A.J.Bastia
23. 9'14"	CARPENTIER Lucie	A.S.P.Vecchio
24. 9'19"	TERRAZZONI Stella	C.O.LT
25. 9'28"	BOEGLIN Charlotte	C.A.Bastia
26. 9'33"	CESARI Elsa	A.S.P.Vecchio
27. 9'38"	GUILLOREAU Marie	A.S.P.Vecchio
28. 9'49"	LURIE Marion	A.J.Bastia
HC. 10'00"	EL YAAGOUBI Hafssa	NL
29. 10'12"	CONSTANT Collina	C.A.Bastia
30. 10'33"	VAN DER STRAATEN Lisa	C.O.LT
31. 11'39"	FAEDDA Marie-Laure	A.J.Bastia
32. 11'40"	LURIE Justine	A.J.Bastia
33. 11'43"	TADDEI Juliette	A.S.P.Vecchio

#### Résultats Équipes :

1. 18pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
2. 47pt	CO LECCI TRINITE 1
3. 67pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 2
4. 80pt	AS PORTO VECCHIO ATHLETISME 1
5. 113pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 3

#### BENJAMINES

1. 11'16"	LACOMBE-LESEMNE Estelle	C.O.P
2. 11'25"	GODWIN Claire	A.J.Bastia
3. 11'46"	MOREAU Laure	C.A.Bastia
4. 12'04"	MORACCHINI Laura	A.J.Bastia
5. 12'14"	ALBERTINI Marie-Françoise	A.J.Bastia
6. 12'19"	PINI Joséphine	C.A.Bastia
7. 12'27"	GUILLARD Mélisse	C.A.Bastia
8. 13'10"	LUCCHINI Lilandra	A.S.P.T.T.Ajaccio
9. 13'17"	GIUDICI Camille	C.A.Bastia
10. 13'20"	CARLOTTI Camille	G.C.Lucciana
11. 13'43"	BLANQUET Luann	A.S.P.Vecchio
12. 13'44"	CHAKROUNE Ghizlaine	A.J.Bastia

13. 13'57"	OLIVESI Marie	C.A.Ajaccio
14. 13'59"	RAYNAUD Marina	G.C.Lucciana
15. 14'17"	AVENOSO Jennifer	C.A.Bastia
16. 14'23"	LE RESTE Eloïse	A.S.P.T.T.Ajaccio
17. 14'38"	GENTHIAL Olivia	A.S.P.Vecchio

#### Résultats Équipes :

1. 23pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
2. 34pt	CA BASTIA 1

#### MINIMES

1. 10'17"	BOULLE Elisa	C.A.Ajaccio
2. 11'08"	BERNASCONI Stéphanie	C.A.Ajaccio
3. 11'24"	MONCIOVI Léa	A.J.Bastia
4. 11'29"	CECCHINI Léa	C.A.Ajaccio
5. 11'31"	LUZI Emilie	C.A.Ajaccio
6. 11'32"	TARIOL Elodie	C.A.Ajaccio
7. 11'34"	DE ZOTTI Marine	A.J.Bastia
8. 11'43"	BRY Tessa	A.J.Bastia
9. 11'46"	MAGNAVACCA Marcelle	S.O.Ajaccio
10. 12'09"	CASALTA Lila	A.J.Bastia
11. 12'49"	PEROLARI Olivia	C.A.Bastia
12. 12'53"	MEUNIER Ornella	C.A.Ajaccio
13. 13'06"	PACELLI Marion	Non Licenciée
14. 13'21"	LINALE Marie	G.C.Lucciana
15. 14'01"	RAJI Sarah	A.J.Bastia
16. 14'17"	BEN AHMED Inès	A.J.Bastia
17. 14'18"	ANOUSI Ibtissam	A.J.Bastia
18. 14'24"	USAI Maria Anna	A.J.Bastia
19. 15'05"	WANDELMER Marine	A.J.Bastia

#### Résultats Équipes :

1. 12pt	CA AJACCIO 1
2. 28pt	ATHLETIC JEUNES BASTIA 1

#### CADETTES

1. GIUDICELLI Candice	A.J.Bastia
2. MAGNAVACCA Marilyne	S.O.Ajaccio
3. ROMERO Apolline	C.A.Ajaccio
4. TESSIER Priscilla	C.A.Ajaccio
5. FERDANI Marie	A.S.P.Vecchio
6. BOULLE Nolwenn	C.A.Ajaccio
7. DIALLO Seynabou	A.J.Bastia
8. ANGELI Marie	A.S.P.T.T.Ajaccio
HC. CARTON Isis	Non Licenciée
9. PLANTECOSTE Divine	A.S.P.T.T.Ajaccio
10. MILLELIRI Laura	A.S.P.Vecchio
11. GLAIVE Delphine	A.S.P.T.T.Ajaccio
12. ALEXANDRE Charliène	A.S.P.T.T.Ajaccio
13. MAURETTE Laure Clémentin	C.A.Bastia
14. GAMBINI Caroline	C.A.Bastia

#### Résultats Équipes :

1. 26pt	CA AJACCIO 1
2. 40pt	ASPTT AJACCIO 1



## CROSS COURT

1. BENANAYA Hasna	A.J.Bastia
2. GASNIER Muriel	A.J.Bastia
3. REGNIER Martine	A.S.P.T.T.Ajaccio
4. CAVELL Elisabeth	A.J.Bastia
5. PORCHET Justine	A.J.Bastia
6. CHACHOUI R'kia	A.J.Bastia
7. EGRON REVERSEAU Pascale	A.J.Bastia
HC. FAURE Sophie	C.A.Bastia
HC. GUILLARD Pascale	C.A.Bastia
HC. CARATINI Rachel	Non Licenciée
8. DESCAMPS Laurence	

## Résultats Équipes :

- 12pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1

## ESPOIRS SENIORS VÉTÉRANS

1. 23'59" BOUTHICHE Najia	C.O.L.T
2. 4'11" POGGI Odile	C.A.Ajaccio
3. 26'30" MURRONI Christel	C.A.Ajaccio
4. 26'46" ARTAUD Delphine	C.A.Ajaccio
5. 27'42" LACOURCELLE Virginie	G.C.Lucciana
6. 27'53" CANASI Christelle	C.A.Ajaccio
7. 28'02" CARLOTTI Isabelle	C.A.Ajaccio
8. 28'46" DANIELS Cathy	C.O.L.T
9. 29'49" RAYNAUD Sylvie	G.C.Lucciana
10. 32'06" TESSIER Helene	C.A.Ajaccio
11. 32'36" ALONSO Elisabeth	C.A.Ajaccio
12. 33'48" TARIOL Angélique	C.A.Ajaccio

## Résultats Équipes :

- 5pt CA AJACCIO 1

## Courses Masculines

### EVEILS ATHLÉTIQUE

1. '39" PARISI Hugo	C.O.L.T
2. 2'47" COLONNA Xavier	A.S.P.Vecchio
3. 2'48" ORENGA DE GAFFORY S.	A.J.Bastia
4. 2'49" LERAY Matheo	C.O. Porticcio
5. 2'50" BLIN Gregory	C.O. Porticcio
6. 2'53" MAURY Emmanuel	G.C.Lucciana
7. 2'54" TOTH Romain	A.J.Bastia
8. 2'55" PETIT Maxence	A.J.Bastia
9. 3'03" SARRADEL Guillaume	C.A.Bastia
10. 3'03" BARELLI Alexis	A.J.Bastia
11. 3'04" GUERRINI Nicolas	A.J.Bastia
12. 3'08" PENNANGUER Baptiste	A.J.Bastia
13. 3'10" LIMALE Theo	A.J.Bastia
14. 3'10" JACQUOT Antonin	A.J.Bastia
15. 3'15" TILLOUX Arthur	A.S.P.Vecchio
16. 3'16" GHIRONI Johan	A.J.Bastia
17. 3'18" MEULET Martin	A.S.P.Vecchio
18. 3'19" MAUREL Valentin	C.A.Bastia
19. 3'20" CLOQUEMIN Louis	A.J.Bastia
20. 3'24" HAMED Redouane	A.J.Bastia
21. 3'26" KAROUACH Ahmed-Hamza	C.A.Bastia
22. 3'30" BAKLOUL Mehdi	A.J.Bastia
HC. 3'30" DESCAMPS Sacha	Non Licencié
23. 3'34" BAZZALI Theo	A.J.Bastia
24. 3'43" COQUET Mateo	C.A.Bastia
25. 3'52" METAIS Lisandru	A.J.Bastia
26. 3'56" GIUDICELLI Francescu-M.	A.J.Bastia

## Résultats Équipes :

- 28pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 50pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 2
- 72pt CA BASTIA 1
- 77pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 3

### PIOUS-PIOUS

1. 1'51" DEBES Enzo	C.O. Porticcio
2. 1'59" DEMANECHÉ Baptiste	C.A.Ajaccio
3. 2'04" LERAY Tom	C.O. Porticcio
4. 2'06" PETIT Gaétan	A.J.Bastia
5. 2'07" BLASINI Baptiste	A.J.Bastia
6. 2'09" RIDET-SQUAGLIA Vincent	G.C.Lucciana
7. 2'10" SANTARELLI Diego	C.O.L.T
8. 2'19" TOLINI Ange	G.C.Lucciana
9. 2'27" EL HARRAK Haron	A.J.Bastia
10. 2'40" TOMASINI Anthony	A.S.P.Vecchio
11. 3'05" COLIN Alexandre	A.J.Bastia

## Résultats Équipes :

- 29pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1

### POUSSINS

1. 6'08" GUILLARD Mateo	C.A.Bastia
2. 6'10" GUIDICELLI Theo	A.J.Bastia
3. 6'46" ORSINI Nikos	A.J.Bastia

4. 6'52" CHAKROUNE Mehdi	A.J.Bastia
5. 7'07" VINCIGUERRA Alan	C.O. Porticcio
6. 7'08" VITTORI Joseph	C.A.Bastia
7. 7'09" BOURGUET Florian	A.J.Bastia
8. 7'09" LUPINI Leo	A.J.Bastia
9. 7'15" MUCCHIELLI Marc-Antoine	A.J.Bastia
10. 7'21" FEDERICI Jean-Etienne	C.A.Bastia
11. 7'23" FERREIRA Christopher	C.O. Porticcio
12. 7'25" ALONSO Benoit	C.A.Ajaccio
13. 7'29" DRAHBI Oussama	A.J.Bastia
14. 7'31" LAITHIER Florian	C.A.Ajaccio
15. 7'34" FIERENS Jeremy	A.J.Bastia
16. 7'35" SARRADEL Thibaud	C.A.Bastia
17. 7'35" SAGHEDDU Pierrick	A.J.Bastia
18. 7'43" AMBROSI Florian	G.C.Lucciana
19. 7'54" TRAMINI Antoine	C.O.L.T
20. 7'55" BARELLI Bastien	A.J.Bastia
21. 8'00" BALSAXOUX Lou-Raphaël	C.O.L.T
22. 8'03" GENTHIAL Mickael	A.S.P.Vecchio
23. 8'05" CLOQUEMIN Nathan	A.J.Bastia
24. 8'09" BANDINI Achille	G.C.Lucciana
25. 8'10" ATTARD Estéban	C.A.Bastia
26. 8'57" MOREL Anthony	A.J.Bastia
27. 9'10" SOU Narjis	A.J.Bastia
28. 9'24" SANTARELLI Enzo	C.O.L.T
29. 9'44" HERROU Tim	A.S.P.Vecchio

## Résultats Équipes :

- 16pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 33pt CA BASTIA 1
- 45pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 2
- 86pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 3

### BENJAMINS

1. 9'24" FERRUCCI Alexis	C.O. Porticcio
2. 10'07" ZAID Anas	A.J.Bastia
3. 10'57" BROCARD Arthur	A.S.P.Vecchio
4. 10'58" MARIOTTI Pierre	C.A.Bastia
5. 11'10" MARCHETTI Sébastien	A.S.P.Vecchio
6. 11'20" DIALLO Jose Carlos	A.J.Bastia
7. 11'20" SARRADEL Clément	C.A.Bastia
8. 11'28" CROS-GIUDICELLI Gautier	A.J.Bastia
9. 11'31" MAUREL Louis	C.A.Bastia
10. 11'39" CHABOUCHI Najim	A.J.Bastia
11. 11'54" ESCAREL Hugo	A.S.P.Vecchio
12. 11'57" DUSCH-SAADOUNE I.	A.S.P.Vecchio
13. 12'03" STEPHAN Pierre-Marie	C.A.Bastia
14. 12'05" MULLER Sébastien	A.J.Bastia
15. 12'19" MEULET Pierre	A.S.P.Vecchio
16. 12'32" ROTH Louis	C.A.Bastia
17. 12'39" TOURNIER Alexis	Non Licencié
18. 13'11" DELIT Jean-Michel	C.O.L.T
19. 13'14" BENZAHRA Badr	Non Licencié
20. 13'40" HUERTAS Fabrice	C.A.Ajaccio
21. 14'48" BIREAUD Max	A.S.P.Vecchio
22. 15'05" SEKLI Maxime	G.C.Lucciana

## Résultats Équipes :

- 26pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 31pt AS PORTO VECCHIO ATHLETISME 1
- 33pt CA BASTIA 1

### MINIMES

1. EL YAAGOUBI Nabil	A.J.Bastia
2. VALDY TADDEI Anthony	A.J.Bastia
3. SERRAR Walid	C.O. Porticcio
4. RECCHI Theo	C.A.Ajaccio
5. DOYONNAS Duncan	C.A.Ajaccio
6. DE FREITAS Joshua	A.J.Bastia
7. HEBERT Mickael	C.O. Porticcio
8. MONDOLONI Batti	A.S.P.Vecchio
9. HUERTAS Nicolas	C.A.Ajaccio
10. BACHELAIR Corentin	A.S.P.Vecchio
11. LAMBERTI Lisandru	A.J.Bastia
12. GABET Jean-romain	A.J.Bastia
13. LE RESTE Nicolas	A.S.P.Vecchio
14. PELLEGRINO Leo	A.J.Bastia

## Résultats Équipes :

- 20pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1

### CADETS

1. 15'55" CHABOUCHI Abdel Karim	A.J.Bastia
2. 15'59" ARBIB Majid	A.J.Bastia
3. 16'50" PIERACCINI Jean	A.J.Bastia
4. 17'02" POLOME Elliot	A.S.P.Vecchio
5. 19'09" SARDA Pedro	A.S.P.Vecchio
6. 20'10" BACHELAIR Geoffrey	A.S.P.Vecchio
7. 20'16" GOLBRY Corentin	C.A.Ajaccio
8. 20'55" MOREL Ange	A.J.Bastia
9. 20'56" MINISTERI Pierre	A.S.P.T.T.Ajaccio

10. DOURADO EUSEBIO Helder	A.S.P.T.T.A
11. 23'45" CORDOLIANI Thomas	G.C.Lucciana

## Résultats Équipes :

- 14pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 25pt AS PORTO VECCHIO ATHLETISME 1

### JUNIORS

1. 20'07" EL YAAGOUBI Faouzi	A.J.Bastia
2. 20'56" KHOUYI Mohamed	A.J.Bastia
3. 21'23" CASALTA Pablo	A.J.Bastia
4. 23'05" GIL Aurélien	A.J.Bastia
5. 24'38" SOLA Kevin	A.J.Bastia
6. 25'34" JEFJAFI Jaoued	A.J.Bastia

## Résultats Équipes :

- 10pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1

### CROSS COURT

1. BONKOUNGON Jules	C.A.Bastia
2. GRIMIGNI Vivian	A.J.Bastia
3. ADLAOUI Zouhair	A.J.Bastia
4. PANTALACCI Laurent	G.C.Lucciana
5. TALLOUJ Abdel	A.J.Bastia
6. GERIN Joseph Gallia	G.C.Lucciana
7. MABILLE Eric	A.S.P.T.T.Ajaccio
8. QUARANTA Elvis	A.J.Bastia
9. CARLOTTI Eric	G.C.Lucciana
HC. MAURY Sebastien	G.C.Lucciana
HC. CAREDDU Sebastien	G.C.Lucciana
10. LINALE Raymond	G.C.Lucciana
HC. VALENTINI Laurent	G.C.Lucciana
11. MORELLINI Patrick	G.C.Lucciana
12. TADLAOUI Fayssal	A.J.Bastia
13. BIANCAMARIA Jean-Baptiste	A.J.Bastia
14. ROGLIANO Daniel	A.J.Bastia
15. OLMETA Benoit	A.J.Bastia
HC. VINCIGUERRA Jacques	G.C.Lucciana

## Résultats Équipes :

- 18pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 29pt GALLIA CLUB LUCCIANA 1

### ESPOIRS SENIORS

1. 31'15" BARTOLI Julien	A.J.Bastia
2. 31'46" BOJATTOY Mohamed	A.J.Bastia
3. 32'23" AOUTILAFI Abdelhalim	A.J.Bastia
4. 32'38" NASSI Brahim	A.J.Bastia
5. 33'34" GUILLLOU Christophe	C.A.Ajaccio
6. 34'07" LIJNEN Kevin	C.A.Ajaccio
7. 35'05" BELFAKIR Othmane	A.J.Bastia
8. 35'18" BARTAL Rachid	A.J.Bastia
9. 35'25" HAMMAOUI Abdelatif	A.J.Bastia
10. 35'31" MARIANI Pascal	A.J.Bastia
11. 36'56" PIETRI François	A.J.Bastia
12. 38'22" DESCAMPS Geoffrey	A.J.Bastia
13. 38'52" MAMOUEH Karim	C.A.Ajaccio
HC. 39'00" MATTEI Jean Charles	C.O.Campile
HC. 41'39" DE FARIA BARROS Carlos	Colt Fsgt
HC. 42'20" FRAUD Frédéric	A Santamariaccia
HC. 42'39" DESCAMPS Fabrice	Non Licencié
14. 44'35" GREGOIRE Mickael	A.J.Bastia

## Résultats Équipes :

- 13pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 1
- 47pt ATHLETIC JEUNES BASTIA 2

### VÉTÉRANS

1. 33'18" CLAVEAU Michel	A.J.Bastia
2. 34'59" REZE Jean-Marc	R.C.Furiani Agliani
3. 35'39" BENEDETTI Jean-Louis	A.S.P.T.T.A
HC. 35'49" GARZON BONOLA Silverio	C.A.A
4. 35'56" VITTORI Jean-Emmanuel	C.A.Bastia
5. 36'57" BONNY Pierre	R.C.Furiani Agliani
6. 37'09" TOURNIER Philippe	R.C.Furiani Agliani
7. 38'17" CECCARELLI Gérard	R.C.Furiani A
8. 39'41" BREYSSE Loic	C.A.Ajaccio
9. 41'40" MEULET Eric	A.S.P.Vecchio
10. 42'18" MURRONI Baptiste	C.A.Ajaccio
11. 42'19" ARRIGHI Jean-Pierre	A.S.P.T.T.A
HC. 42'41" DE ZOTTI Jean-Noël	A.J.Bastia
12. 43'26" LUCCHINI Stéphane	A.S.P.T.T.A
13. 43'30" BACHELLIER Thierry	C.A.Ajaccio
HC. 44'13" VAN DER STRATEN Menno	Colt Fsgt
14. 44'56" GEHIN Frédéric	C.A.Ajaccio
HC. 45'05" SQUAGLIA Jean-Jacques	NL

## Résultats Équipes :

- 20pt RUNNING CLUB FURIANI AGLIANI 1
- 45pt CA AJACCIO 1

# A Settimana

6<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 4 au 10 février 2011

Les fêtes : le 4, Véronique - le 5, Agathe - le 6, Gaston - le 7, Eugénie - le 8, Jacqueline, Joséphine - le 9, Apolline - le 10, Arnaud, Scholastique.

6<sup>ésima</sup> settimana di l'annu  
da u 4 a u 10 ferraghju 2011

E feste : u 4, Veronica - u 5, Agata - u 6, Doratea - u 7, Teodoru. Parteniu - u 8, Ghjacumetta. Ghjilormu - u 9, Pullonia. Miguel Cordero - u 10, Sculastica.

## L'info insolite

### Dodo sur le périphérique

Découvrant, à minuit, un véhicule arrêté au beau milieu du périphérique parisien, les policiers ont trouvé, endormi à son volant, un conducteur tellement ivre qu'il était tout à fait incapable de souffler dans l'éthylomètre. La prise de sang a révélé que cet automobiliste fatigué, déjà condamné pour cinq faits d'alcoolémie, avait, cette fois, 3,12 gr d'alcool par litre dans le sang.

### Beauté cachée

Une jeune aveugle de 24 ans, **Zeinat al-Khatam**, vient d'être couronnée «*reine de la beauté morale*» dans la ville de **Qatif**, en **Arabie Saoudite**. Le jury, essentiellement féminin, l'avait distinguée, parmi 400 jeunes filles voilées comme elle de la tête aux pieds, pour l'excellence de son respect des valeurs familiales.

### Pauvres sorcières roumaines

L'exercice de la sorcellerie étant désormais considéré, en **Roumanie**, comme une profession libérale, les professionnelles visées ont été solennellement jetées de la mandragore dans le **Danube** pour jeter un mauvais sort au gouvernement. Le président **Traian Basescu** a déclaré, lors d'une conférence de presse, n'avoir personnellement rien à craindre : il porte toujours sur lui du violet. Un connaisseur, car, tous ses concitoyens le savent, il a remporté les dernières élections grâce aux terribles «*énergies négatives*» déployées contre son rival.

## Elle est où, mon auto ?

En 2007, **Gerald Sanctuary**, alors âgé de 80 ans, avait eu la désagréable surprise, en sortant du supermarché où il avait fait ses courses, de ne plus trouver sa voiture dans le parking où il l'avait déposée. Appelée à la rescousse, sa famille l'avait également cherchée en vain. Mais, près de quatre ans plus tard, la police vient d'appeler celle-ci pour lui signaler la réapparition soudaine de la voiture... dans le même parking.

## L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 5 février 1999**, le boxeur poids lourds **Mike Tyson** est condamné à un an de prison pour avoir agressé deux automobilistes après un accident de la circulation. En 1997, sur le ring cette fois, il avait été disqualifié pour avoir mordu l'oreille de son challenger **Evander Holyfield**.

► **Le 6 février 1934**, à **Paris**, une manifestation des **ligues d'extrême-droite** tente d'investir le **Palais-Bourbon**. La police, débordée, tire sur la foule : 16 morts et plus de 500 blessés du côté des manifestants, 254 blessés chez les policiers.

► **Le 7 février 1857**, **Gustave Flaubert** est acquitté des accusations d'outrage aux bonnes mœurs concernant **Madame Bovary**. La même année, **Baudelaire** est condamné, lui, pour **Les Fleurs du mal**.

► **Le 8 février 1962**, drame à **Paris** où des manifestants pour la paix en **Algérie** s'engouffrent dans le métro, **station Charonne**, pour échapper aux **CRS**. Huit d'entre eux y meurent étouffés.

► **Le 9 février 1960**, le président égyptien **Nasser** lance la construction du **barrage d'Assouan**.

► **Le 10 février 2005**, l'**Arabie Saoudite** connaît la première élection de toute son histoire : 150 000 **Saoudiens**, uniquement des hommes âgés d'au moins 21 ans, sont appelés à voter.

## A MEDITER

« *Vieillir c'est quand on dit "tu" à tout le monde et que tout le monde vous dit "vous".* »

Marcel Pagnol

### Informateur • CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

#### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

#### ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

#### RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

#### REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

#### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSIION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.



## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

du 5 au 12 février 2011

# 23<sup>e</sup> festival du cinema italien

de Bastia



Conception : © LH pour Studio Animations Bastia



CINECITTÀ  
LUCE



Casino



AIR CORSICA



corsica ferries  
www.corsicaferries.com

AIRFRANCE

corsica VIA  
STELLA



CORSE-MATIN

**LATINITÀ**

presenta

**14° FESTIVAL  
DE CINE ESPAÑOL  
Y LATINOAMERICANO**



**12-19 de Febrero  
de 2011**

**AIACCIU  
ESPACE DIAMANT**

© LANDI

